

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

CO-DEC

Solutions informatiques

www.co-dec.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Le petit Nouvel-An DU FC ST-IMIER

24, 25, 26 JANVIER 2020

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

PETIT NOUVEL-AN AVEC SAINTIMANIA

Près de 1000 places vendues

Un millier de personnes seront tantôt en possession d'un billet pour le Petit Nouvel-An du FC Saint-Imier. A deux semaines de la première du nouveau spectacle de la troupe Saintimania, les représentations du vendredi et du samedi sont sur le point de faire le plein. Un pack famille est proposé pour le dimanche.



La troupe de Saintimania, ici en pleine répétition, a décidé de nous raconter une histoire à sa manière, photo Olivier Trummer

Mercredi matin dernier, il restait moins de 500 places sur les 1415 mises en vente. Quelle que soit la formule choisie (spectacle seul ou avec repas), des billets étaient disponibles pour les trois représentations des 24, 25 et 26 janvier prochains. Elles se faisaient néanmoins de plus en plus rares le vendredi et le samedi.

Offres spéciales pour le dimanche

Il reste par contre encore de nombreuses places le dimanche, avec la représentation à 15h suivie d'un apéritif dînatoire à 17h45 pour celles et ceux qui le souhaitent. Pour des questions d'organisation, la participation au repas est limitée à 300 personnes. Pour le spectacle seul, la capacité de la salle offre plus de 500 places.

Afin de permettre à tout un chacun de découvrir le nouveau spectacle de la troupe Saintimania, le comité des manifs du FC Saint-Imier propose une action spéciale pour les familles. Tout enfant jusqu'à 16 ans révolus, accompagné d'un adulte, peut assister au spectacle du dimanche après-midi gratuitement. Ainsi, pour un couple avec deux enfants, seuls les adultes paient.

Rabais AVS/AI/étudiant

Pour le dimanche également, et quelle que soit la formule choisie (spectacle seul ou spectacle avec apéritif dînatoire), un prix spécial AVS/AI/étudiant est prévu. Les per-

sonnes qui entrent dans l'une de ces catégories bénéficient d'un rabais de 10 francs.

Une chose encore: l'apéritif dînatoire est préparé par Madeleine Traiteur. Une belle façon, non, de terminer le week-end en apothéose? Pour en savoir plus sur la composition du buffet, il suffit de se rendre sur le site internet www.petitnouvelandfc.ch/programmes-prix/.

On y obtient également des informations sur le contenu du spectacle musical original écrit et concocté de A à Z par la troupe de Saintimania. Mais pour savoir qui a tué Roger Perruchon, le directeur de l'audacieuse et créative société Novomatex, il faudra évidemment se rendre à la Salle de spectacles de Saint-Imier.

Les réservations s'effectuent directement chez Clientis Caisse d'Epargne Courtelary au 032 941 47 40 ou dans les succursales de Saint-Imier, Courtelary, Sonceboz, Tramelan et La Chaux-de-Fonds. | bégé



SOMMAIRE

Un succès au-delà des attentes

Le Noël folklorique à Cortébert fait carton plein

3

Les films de la semaine

Au Cinématographe et au Royal

15

Jetez un coup d'œil à l'agenda

Pour ne manquer aucun événement régional!

16

Et si on se mettait au théâtre!

Début des cours fin janvier au CCL

8

Nouvelle dynamique de l'UP

Vous y trouverez le cours qui vous convient

16

Les Requins en position de tête

Le HC Tramelan sur la route du succès

17

À LOUER
PÉRY à partir du 1.2.2020

Appart. de 2 ½ pièces

De plein pied. Cuisine habitable, salle de bains (douche), parquet dans les pièces. Terrasse et gazon. Loyer 800 fr. + charges 150 fr./mois

Renseignement: **032 485 19 70**

À LOUER
CORGÉMONT

Appart. de 4 ½ pièces état neuf

Salon 35 m² avec cheminée, 3 chambres, cuisine habitable, 2 salles d'eau. Ascenseur, balcon Au centre du village

Loyer 1480 fr. charges comprises Option parking privé couvert à 100 fr. Libre de suite

rens. et visites **079 352 61 25**



Soins à domicile SAMAIDD

Tous les collaborateurs de SAMAIDD vous remercient pour votre fidélité et vous souhaitent une belle et heureuse année 2020

079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch



sgv@usam

Jean-François Rime
Président Union suisse des arts et métiers

«L'offre de logements en Suisse devait être assurée en premier lieu par le secteur privé»



www.renforcer-nos-pme.ch



ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



Richner sa

Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

Marché à la valise

—

14 mars 2020
10h – 16h
Tramelan



bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch

ACHÈTE Bijoux anciens

Or – Argent – Diamants
Montres bracelets de marques Vintage,
Chronographes Longines

Paieement comptant – Tél. +41 (0)79 431 07 87

CONFÉRENCE

UP UNIVERSITÉ POPULAIRE FOKASSIENNE
Organisée par la section Erguël-Tramelan de l'UP

Mercredi 29 janvier 2020,
19h30, salle Saint-Georges à Saint-Imier

«Les défis de la cuisine actuelle»
par M. Georges Wenger

Inscriptions:
estelle.salvade@bluewin.ch / 079 573 01 32

ceff SANTÉ-SOCIAL

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Infirmier/infirmière ES
Au cœur des soins
et de la relation humaine



Délai d'inscription «volée août 2020»:
28 FÉVRIER 2020

Entamez une formation d'infirmier/infirmière ES pour profiter des avantages de cette filière offrant d'excellents débouchés:

- des compétences recherchées
- une formation de haut niveau
- une rémunération de niveau tertiaire
- une voie directe vers l'autonomie
- une formation orientée vers la pratique

Filières école-stages ou en cours d'emploi

ceff SANTÉ-SOCIAL CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 62 42 santesocial@ceff.ch

www.ceff.ch



NARNIA

La troupe 'Temps Libre' présente

Contribution directe

Comédie en 2 actes de Jean-Pierre Bricaire
dans une mise en scène de Marie-Bernard Clémin

Samedi 18 janvier 2020 à 20h30
à la halle de gym à Orvin

Repas + spectacle CHF 35.-
Repas: Salade, Croziflette, Dessert
Repas spéciale sur réservation uniquement:
032 365 11 90 / 079 880 83 69 | namiorvin@gmail.com
(déliv. 12.01.2020)

Entrée seule CHF 15.-
Enfants accompagnés de leurs parents: gratuit

Petite restauration à l'entracte
Ouverture des portes à 18h00, repas 18h30

Echange de graines

15 janvier
de 15h à 19h
Au Grain de Sel à Orvin

Mandala et bricolages pour les petits curieux
16h et 18 h : Comment récolter ses graines
Si vous n'avez pas de graines à échanger, venez apprendre à les récolter pour une prochaine fois !

Bar et douceurs

Animation : Salomé Ivalu Léchet et Café Vert
Infos : 077 412 42 66 / 079 747 51 59
Entrée libre

Paroisse reformée de Roudschâtel

Le clin d'œil

Soleimani tué par un drone américain



Tony

ORVIN

La magie de Noël était au rendez-vous



Dimanche 22 décembre dernier, l'Eglise réformée d'Orvin était baignée par la magie de Noël, un moment très attendu par les petits, mais aussi par les adultes, qui sont encore nombreux à garder une part d'enfant en eux et, venus en très grand nombre s'émerveiller devant la Magie de Noël. La fête était organisée par l'Eglise Plein Evangile d'Orvin sous le thème *Et s'il y avait un sens à Noël?*. Après les mots de bienvenue de Martine Vianney-Liaud, les festivités ont été menées tambour battant par un jeune groupe musical *Team Louange* sous la direction de la pasteur locale Odile Darcey accompagnée d'une chorale d'enfants.

Les chants de Noël ont associé les personnes présentes à cette magnifique cérémonie marquant la joie d'être ensemble, de partager son plaisir de rêver un peu. Pour clôturer cette soirée, Eric Naegele, pasteur principal a vivement remercié l'assistance en la conviant à l'apéritif dînatoire digne des grandes occasions de fêtes. | jcl

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Deux décennies de services parfaits



Le Conseil municipal, qui est son employeur, ainsi que ses collègues de l'administration et des services techniques, ont rendu hommage lundi en fin de journée à Roland Stauffer (à gauche), qui fêta vingt ans de travail au service de la Commune. Le maire, Etienne Klopfenstein (à droite), a souligné la grande satisfaction que procure, depuis deux décennies, le travail de cet excellent agent de police et responsable technique. Un apéritif marquait convivialement cet événement. Avec les félicitations et les remerciements que l'Exécutif local adresse à ce collaborateur apprécié. | cm

ORVIN

Narnia : une soirée généreuse

Narnia vous convie comme l'année passée à une soirée théâtrale. Grâce à la générosité de la troupe *Temps Libre* qui nous offre son cachet et au soutien des membres de l'association Panier d'Amour, nous avons pu organiser cette manifestation qui vous permettra de passer une agréable soirée dans l'esprit Narnia : convivialité et générosité. Cette année, la pièce *Contribution directe* sera jouée et, nous sommes convaincus qu'elle vous enchantera et vous fera rire une fois de plus.

Nous vous proposons 2 formules : repas spectacle ou spectacle uniquement.

Concernant le repas, nous vous rappelons qu'il est impératif de s'inscrire à l'avance (032 358 11 89 ou 078 880 83 69 ou narniaorvin@gmail.com)

Pour les personnes qui ne le savent encore pas, Narnia est une association composée de bénévoles qui organisent des manifestations dont le bénéfice est intégralement reversé à des associations œuvrant à l'amélioration des conditions de vies des enfants défavorisés de notre planète. Le bénéfice de cette soirée ira à Panier

d'Amour. Cette association est active à Idioma en République Démocratique du Congo. Vous trouverez d'autres informations sur leur site : www.panierdamour.org

La pièce... en 2 mots

Paul Brazier, célibataire endurci, s'est inventé une grande famille pour payer moins d'impôts. Tout va bien jusqu'au jour où un contrôle fiscal s'annonce. Il va devoir prouver que ses revenus sont conformes à son train de vie, et que toute sa famille existe, l'inspecteur des impôts ne devant pas douter un seul instant de la situation. Il lui faut donc trouver rapidement une femme, six enfants et une mère handicapée... et c'est là que les ennuis vont commencer... bévues, situations cocasses et rebondissements inattendus.

A n'en pas douter, une belle soirée divertissante vous attend. Venez nombreux renouer avec la tradition théâtrale d'Orvin et nous soutenir.

Soirée théâtrale Narnia
Halle de gym à Orvin
Samedi 18 janvier, 20h30
(repas à 18h30)

SAPEURS-POMPIERS PÉRY-LA HEUTTE

Présentation

Tu as 18 ans ou plus, le monde des pompiers te fascine, alors n'hésite pas trop longtemps et vient nous rejoindre le lundi 10 février à 18 h au hangar de Péry-La Heutte (Grand-Rue 55, 2603 Péry).

Lors de cette soirée, nous te présenterons notre corps de sapeurs-pompiers afin de te donner l'envie de nous rejoindre.

On offre aussi la possibilité aux plus jeunes de nous rejoindre dans le cadre de la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers, dès l'âge de 14 ans dans notre corps.

Nous nous réjouissons déjà de vous rencontrer à cette occasion.

| csp-pery-la-heutte

SAUGE AVIS OFFICIELS



CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Petits permis de construire

délivrés selon art. 27 DPC

Requérant : TM Garage Sàrl, Michel Tschan, route Principale 11, 2535 Frinwillier; auteur du projet : Litex SA, Lukasstrasse 18, 9008 Saint-Gall; propriétaire foncier : Alfred Hofstetter, chemin des Ouchettes 38, 2537 Vauffelin; projet : pose d'enseignes non lumineuses en façade nord du garage sis sur parcelle N° 437, route Principale 11, 2535 Frinwillier, zone HA2; dimensions : selon plans déposés à la Commune municipale de Saugue.

Requérante : Claudia Bolliger Stöckli, chemin de la Saugue 2, 2536 Plagne; auteur du projet : Gallina-lus SA, rue du Collège 4, 2603 Péry; propriétaire foncière : Claudia Bolliger Stöckli, chemin de la Saugue 2, 2536 Plagne; projet : remplacement de toutes les fenêtres par des fenêtres triple vitrage en bois naturel et ouverture d'une baie vitrée en façade sud sis sur parcelle N° 47, chemin de la Saugue 2, 2536 Plagne, village ancien; dimensions : selon plans déposés à la Commune municipale de Saugue. | cm

Bureau de vote

Au vu des prochaines votations fédérales et cantonales, le bureau de vote du 9 février 2020 a été constitué comme suit :

Plagne (salle du conseil municipal au Haut du Village 8) : présidente : Minela Pulvirenti; secrétaire : Anne Grosjean; membres : Raphael Aufranc, Chantal Voegeli, James Dore Malaver, Frédéric Schlup.

L'heure d'ouverture est de 11 heures à midi. | cm

Bureau de vote

Le conseil municipal rappelle que tout ayant-droit est obligé d'assumer périodiquement la charge de membre non-permanent du bureau électoral.

Le bureau de vote à l'occasion des votations du 9 février se présente comme suit : Bùrgi Nicolas (président), Maniaci Laurence (secrétaire), Casagrande Stéphane, Cornut Marc, Colque Yaku, Bühler Virginie (membres), Camus Fanny (suppléante). | cm

CORGÉMONT

Calendrier de l'Avent

Nous avons pu vivre un magnifique calendrier de l'Avent version 2019. Un très grand merci à tous ceux qui se sont engagés pour créer des fenêtres de l'avent et qui ont ouvert leur porte avec des accueils chaleureux. Je vous donne déjà rendez-vous pour le prochain temps de l'avent et au plaisir de vous retrouver de nouveau si nombreux. | au nom de la paroisse réformée, christine brechbühler

16 communes

1 JOURNAL

CORTÉBERT

Noël folklorique à succès !

Mardi 26 décembre dès 11 h, la salle polyvalente de Cortébert a accueilli le traditionnel Noël folklorique de l'Association Suisse de la Musique Populaire (ASMP NE/JU/JB). Pilotée par la famille Tschan depuis une décennie, l'événement a une fois de plus attiré les foules pour ce qui était sa 27^e édition. Six ensembles se sont partagés la scène, dont le plus éloigné venait du canton de Schwyz, à savoir le Quartett Ländler Schuler. Plus près de chez nous, la Kapelle Wybergsturm de Lommiswil SO et les Ländlerfründe Starnäsi d'Eggwil BE ont également fait résonner leurs instruments. Pour la région, les sonneurs de cloche *Gentiane* de Court et le Ländlerquartett Edelwyss de Nods ont également gratifié le public de leur performances.

Dans la petite salle, la Stubete avec la fameuse raclette n'a pas désempli jusqu'au soir. Au moment de tirer le bilan, la cheville ouvrière de l'événement



Beaucoup de jeunes musiciens ont animé la scène, photo : S. Tschan

Sandrine Tschan ne cachait pas sa grande satisfaction. Le public a répondu pleinement présent et l'ambiance de fête s'est prolongée bien au-delà de l'horaire standard. Une vraie motivation pour les dizaines de bénévoles

qui œuvrent sans relâche à rendre cet événement possible et à qui Sandrine Tschan tenait à exprimer sa grande reconnaissance. Toute l'équipe se réjouit d'ores et déjà de remettre le couvert en 2020. | mbu

BIENNE

46^e édition de Frater Noël

Malgré un temps épouvantable le matin du 24 décembre, l'action thé n'a pas failli à la tradition à la Place Centrale, sous la tente et sous le porche de la banque UBS, la bonne humeur des visiteurs venus des quatre coins du Jura bernois était présente. En fin d'après-midi, sous le coup de 18 h, les premiers convives prenaient place dans la salle de la Maison Calvin au son de l'orchestre de Fred et ses claviers, qui pour cette édition était au complet avec son groupe d'instrumentistes.

En alternance, les coprésidents ont à tour de rôle relaté les débuts de Frater Noël qui en 1973 sous l'instigation de La Radio Romande avait donné naissance à cette fête sous l'appellation d'Action de Noël. Piloté au départ par Daniel Péclard, cela est devenu Frater Noël. Edgard Lengme et Samuel Schaer, meneurs de jeu de la première heure, furent ensuite assistés de Jean-Marc Herren

et Rolf Schwab, ce dernier étant encore aujourd'hui en coprésidence, avec Thierry Thévoz à la barre de l'Arche de Frater.

La magie de Noël a encore frappé, les plus de 300 personnes ont assisté au spectacle haut en couleur pour la musique et en saveur avec l'arrivée du couscous servi par la brigade de bénévoles.

Année après année, le nombre de convives ne cesse

d'augmenter de Courtelary à Romont, en passant par Orvin, et les retrouvailles entre amis donnent à la manifestation tout le sens de la Magie de Noël.

Au son de la clochette, le Père Noël chargé de friandises fit son entrée pour le grand bonheur des petits et grands enfants. Petit bémol de cette 46^e édition, les autorités biennoises brillaient par leur absence. | jcl



PARC CHASSERAL

Concours photo pour illustrer le Parc

Appel aux photographes amateurs de beaux paysages: le Parc Chasseral lance un concours photo pour illustrer les couvertures de son Programme annuel 2020-2021 et sa carte. Des bons de voyage d'une valeur de 500 francs iront aux deux lauréats.

Le Parc Chasseral offre la possibilité à chacune et chacun de présenter un ou plusieurs clichés illustrant le paysage, la diversité du Parc ou la richesse de son patrimoine. Les images doivent être printanières ou estivales, sans personnages ni animaux en premier plan. Photographe amateur ou professionnel, habitant ou visiteur du Parc, tout le monde peut participer à ce concours.

Deux photos seront récompensées: la première constituera la photo de couverture du Programme annuel du Parc, et son auteur recevra des bons de voyage d'une valeur de 300 francs. Le cliché qui recevra le deuxième prix illustrera la carte du Parc qui accompagne le programme annuel, et son auteur recevra des bons de voyage d'une valeur de 200 francs.

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38 000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.



Les participants au concours peuvent s'inspirer des photos illustrant les programmes et les cartes des dernières années. L'année passée, ce sont les clichés des deux lauréats Lekha Gabbarini Diacon, de Colombier, et Julien Ogi, de Tavannes, qui ont constitué les couvertures du Programme annuel et de la carte 2019-2020 du Parc régional Chasseral.

Véritable guide présentant les projets, les sorties et les événements du Parc Chasseral, le Programme annuel et la carte accompagnent les habitants de la région et ses visiteurs tout au long de l'année. Imprimés à 14 000 exemplaires, ils seront distribués dans le

Parc et sa périphérie dès leur sortie à la fin du mois de mars 2020.

Le Parc Chasseral encourage chacune et chacun à tenter sa chance. Le délai de participation est fixé au dimanche 19 janvier. Pour être sélectionnées, les photos sont

à envoyer à l'adresse chasseral@parcchasseral.ch. Elles doivent être prises sur le territoire du Parc et en représenter le paysage ou le patrimoine. Les informations détaillées et le règlement complet sont disponibles sur le site parcchasseral.ch. | ma

COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS

Bureau de vote

Votations fédérales et cantonales du 9 février

En vue des votations du 9 février, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante: président: David Schwab; secrétaire: Aurélie Ganguillet; membres: Carole Isler et Jaël Jost, Andreas Antenen, Jérôme Babey et Loane Bechtel.

| cm



BIBLIOTHÈQUE DE VILLERET

Nouveautés livres

Vous pouvez découvrir nos nouveautés sur le catalogue en ligne de la bibliothèque en cliquant sur le site de Villeret.ch, rubrique Vivre à Villeret-Bibliothèque et sur Facebook.

DOCUMENTAIRES

L'industrie en images | Pierre Yves Donzé, Joël Jornod
Les guerres secrètes des fourmis | Cléo Bertelsmeier

Des hommes, des femmes et deux parcs | Intervalles

Du sang sous les acacias | Bernadette Richard
Chasseral love | Jean-François Jobin
Plus que parfait | Danielle Steel
Où le cœur se pose | Tamara McKinley

BD

Les voiles écarlates | Largo Winch
L'ermite de Skellingar | Thorgal
2132 mètres | XIII
Et bien d'autres encore.

ROMANS

Bed bud | Katherine Pancol
Les séries l'Orpheline de Manhattan et Angelina de Marie | Bernadette Dupuy

Réclame

B E K B | B C B E

Pour une fois,

GRILLER

plutôt que conseiller

Invitation à l'inauguration de la nouvelle BCBE

Grand-Rue 17, Corgémont

18 janvier de 10h à 15h

COURS DE THÉÂTRE PRÉSENTÉS PAR LE CCL DE SAINT-IMIER ET UTOPIK FAMILY

Entrez dans le monde du grand jeu de la vérité

Depuis la nuit des temps l'être humain a toujours joué.
Le théâtre est une forme de jeu qui nous ouvre à tous les mondes du possible.



Apprendre à jouer au théâtre permet de se découvrir et à comprendre comment les émotions peuvent être appréhendées.

En jouant au théâtre, on joue à la vie. On joue à être quelqu'un d'autre, à s'amuser à reproduire ce qui nous traverse, et l'offrir à un public. Lorsque l'on se met dans la lumière sur la scène, on se confronte souvent à nos propres limites et on essaye de les surpasser.

Pour réussir à surpasser ses craintes il faut d'abord aller les affronter.

Grâce à des techniques d'écoute et de jeu, on avance petit à petit en prenant conscience que dans le jeu tout est juste et tout est faux à la fois. Rien n'est jamais acquis, mais toujours on avance.

Se donner les moyens de jouer dans le monde du grand jeu de la vérité, cela représente être ici, là maintenant en parfait

accord avec ce qui se passe autour de nous.

Maîtriser sa gestuelle, poser son regard, prononcer le bon mot au bon moment, accepter le jeu des partenaires, tout ceci nous encre toujours davantage dans la justesse du jeu.

La vie est un terrain de jeu et d'exploration, et lorsque l'on se permet de reproduire avec notre outil principal *le corps dans son ensemble*, nous avons le sentiment de vivre pleinement.

Sur scène tout est possible, même ce qui ne l'est pas.

Bienvenue dans le monde du grand jeu de la vérité.

Début des cours pour adultes et étudiants, pré-adolescents, enfants dès le mardi 28 janvier.

| mb

Renseignements et inscriptions:
CCL 032 941 44 30
ou Fabrice Bessire
d'Utopik Family 078 632 03 80

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



Permanence du bureau communal

La prochaine permanence du bureau communal aura lieu le mardi 14 janvier 2020. Nicolas Wüthrich, vice-maire de Sonvillier, et Pauline Grosjean, secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17h30 à 19h. | cm

lier, et Pauline Grosjean, secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17h30 à 19h. | cm

LES CONCERTS DE SONVILIER

Bach à l'honneur

Johann Sebastian Bach sera à l'honneur en ce début d'année à l'église de Sonvillier dans un concert donné par Jeanne-Lise Treichel, violoniste et Marina Zinsstag, violoncelliste. Le programme comprend deux des plus belles œuvres instrumentales du compositeur, soit la deuxième Suite pour violoncelle seul et la deuxième Partita pour violon seul – qui s'achève sur la justement célèbre Chaconne. Les deux partitions

sont écrites dans la tonalité de ré mineur, que nous retrouvons en milieu de programme dans deux extraits de l'Art de la fugue, points de rencontre entre les deux instruments. Les deux artistes interpréteront ces pièces sur des instruments historiques. | cb

Dimanche 12 janvier, 17h 15
Eglise de Sonvillier
Entrée libre, collecte
Apéritif à l'issue du concert



SAINT-IMIER

101 bougies à La Roseraie



C'est entouré de sa famille que Paul Vaucher a fêté ses 101 ans à La Roseraie le mardi 24 décembre.

Paul Vaucher est né le 24 décembre 1918 à Cormoret. Il a suivi les cours de l'école primaire à Cormoret, et ceux de l'école secondaire et de l'École Supérieure de commerce à Saint-Imier. Son père était horloger et sa mère femme au foyer. Enfant aîné, il a eu 6 frères et sœurs.

Mobilisé en 1939, il effectue plus de 1300 jours de services actif jusqu'à l'armistice du 8 mai 1945. Par la suite, il travaille chez Liengme & Co SA, aujourd'hui disparu, puis dans le département Régulation d'EAB à Courtelary (en rapport avec les installations de chauffage) avant d'en reprendre la direction.

En 1976, en y adjoignant une branche Traitement des eaux, il crée l'entreprise Paul Vaucher SA à Lausanne, toujours active aujourd'hui. Après la remise de celle-ci il y a quelques années, il est resté actif dans le domaine du conseil et du dépannage.

Avec sa femme, ils eurent 3 fils, 5 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants.

Paul Vaucher effectua, en rapport avec ses activités professionnelles, deux voyages en Chine dans les années 1955. Il a, à cette occasion et sur la fameuse Grande Muraille, serré la main de l'ancien président de la république populaire de Chine, Mao Zedong.

Il était très actif dans la vie publique et a notamment été maire de Cormoret pendant 9 ans dès 1960. | cs

PAROISSE DE LA FERRIÈRE

De la poésie, des vers ; des mélodies à la Ferrière

Merci à de nombreuses personnes ; pour ce Noël qu'on affectionne. Merci à l'équipe du sapin ; pour le précieux coup de main. Merci à la commune de la Ferrière ; qui a offert ce géant vert. Merci aux commerces du village ; des cornets pour les enfants sages ! Merci aux fidèles yodleurs ; pour leurs chants aux mille couleurs. Merci aux musiciens de la galerie ; pour leurs splendides mélodies. Merci au trio à bretelles ; pour leurs notes qui furent si belles. Merci pour le message du pasteur ; et aux nombreux auditeurs. Merci à l'équipe du vin chaud ; pour les boissons et les gâteaux. Merci pour la fenêtre de l'Avent ; l'Ange a volé bien tranquillement. Des textes, de nombreuses rimes ;



pour une célébration sublime !
Merci à toutes celles et ceux qui ont rendu ce Noël joyeux !

| le conseil de paroisse de la ferrière, ao

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil

Agence de communication



Logo / Graphisme
Site internet

Campagne publicitaire
Création de stand

Multimédia
www.clin-d-oeil.net

imprimerie

bechtel sa

2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechteli-imprimerie.ch

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 12 décembre tenue dès 17 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Gaëtan Aellen, président
Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Gaëtan Aellen, président : « Mesdames, Messieurs, il est 17 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la dernière séance du Conseil de ville de l'année 2019 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations à Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, ainsi qu'aux représentants de la presse. Avant de passer à l'appel vous avez tous reçu l'ordre du jour de cette séance, je vous propose une modification de celui-ci. En effet, j'ai reçu la démission de Christian Tharin, PLR, en tant que commissaire de la Commission urbanisme et mobilité. Je vous demande d'ajouter un point 14 à l'ordre du jour intitulé : Nomination d'un membre au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Christian Tharin, démissionnaire. »

Gaëtan Aellen, président : « Y aurait-il d'autres modifications ? »

Gaëtan Aellen, président : « Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'ajout du point 14 à l'ordre du jour, sont priés de se lever. »

L'ajout d'un point 14 intitulé : Nomination d'un membre au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Christian Tharin, démissionnaire, est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019
3. Communications du président et du maire
4. Règlement relatif aux bons de garde à adopter, modifier le Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier et abroger le Règlement relatif à l'accueil préscolaire et scolaire : décision
5. Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations : décision
6. Crédit d'engagement de 349 000 francs pour la numérisation des cadastres des conduites souterraines demandée par l'Office de l'information géographique du canton : décision
7. Crédit d'engagement de 250 000 francs, figurant au plan financier, pour le remplacement du collecteur d'eaux usées dans la partie aval de la route de Mont-Soleil entre le carrefour avec la rue de la Fourchaux et l'ouest de la parcelle 414 (route de Mont-Soleil 3) et la réfection de la chaussée – Décider du mode de financement : décision
8. Crédit d'engagement de 858 000 francs, figurant au plan financier, pour la viabilisation du Plateau-de-la-Gare et la mise en place des réseaux souterrains : assainissement, eau potable, électricité et éclairage public – Décider du mode de financement : décision
9. Rapport final de la motion « Des vélos électriques à Saint-Imier », déposée le 8 décembre 2011 par la fraction socialiste : décision
10. Motions et interpellations
11. Petites questions
12. Divers et imprévu
13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2020 :
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^e vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs
14. Nomination d'un membre au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Christian Tharin, démissionnaire

1. Appel

Sont présents : Cédric Spielhofer (PLR), Denis Gerber (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Patrick Doman (ARC), Michel Meyer (ARC), Josepha Chiesa (ARC), Swann Thommen (ARC), Florine Pessotto-Bueche (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Bussian (ARC), Danika Perret (ARC), Michèle Comte (ARC), Roger Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS) et Loïc Springenfeld (PS).

Sont excusés : Vincent Brahier (PLR), Joëlle Hälller (PLR) et Philippe Garraux (ARC).

Conseil municipal : Patrick Tanner (maire), Marcel Gilomen (vice-maire), Jean Luc Berberat, Paula Tanner, Corentin Jeanne-ret, Josika Iles, Olivier Zimmermann et Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : –

Presse : Marta Duarte (RJB), Lucas Rodriguez (Le Quotidien Jurassien) et Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : –

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur Tiago Rodrigues, vice-chancelier.



3. Communications du président et du maire

Gaëtan Aellen, président : « Le 27 octobre dernier, j'ai assisté à la 31^e bourse timbro-carte qui avait lieu ici même à la Salle de spectacles. Plusieurs membres du bureau ont participé à la Cérémonie des promotions civiques qui avait lieu cette année à Villeret, ainsi qu'à l'inauguration du nouvel espace de coworking à Saint-Imier. J'ai reçu une lettre de remerciements de la commune de Val-de-Ruz concernant notre don suite aux inondations du mois de juin dernier, je vais vous en donner lecture, ainsi qu'une carte de vœux des écoles infantine et primaire de Saint-Imier :

« Soutien financier à la suite des inondations de juin 2019

Monsieur le président, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville,

Le Conseil communal de Val-de-Ruz a bien reçu votre courrier relatif à l'objet cité en titre et, bien au-delà des remerciements qu'il tient à vous adresser, il en est considérablement touché.

C'est l'entier de Val-de-Ruz et de ses habitants, sinistrés en première ligne, mais bien évidemment aussi toutes les personnes qui ont œuvré à l'aide dans la gestion de cette catastrophe pour un retour aussi rapide que possible à la normale, qui ont été affectés par cette catastrophe naturelle exceptionnelle.

Une solidarité sans précédent s'est manifestée au sein des villages affectés, de toute la commune et, bien plus largement, du canton et même de toute la Suisse.

Votre geste s'inscrit également dans cet élan remarquable et le Conseil communal tient ici à vous témoigner sa vive gratitude pour votre don de 5000 francs reçu le 11 octobre dernier.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères de

ville, Messieurs les conseillers de ville, à l'expression de notre considération distinguée.

A. C. Pellisier
La présidente

P. Godat
Le chancelier »

« Ecoles infantine et primaire de Saint-Imier
Service OMPP du Cercle

Une nouvelle année débute
Telle un livre blanc.
Entre vos mains, la plume
Couchera les mots
De votre histoire...
Que ces fêtes qui approchent
Et cette nouvelle année
Qui à l'horizon pointe son nez
Vous apportent de chaleureux
moments à partager.
Que le bonheur et la joie vous
accompagnent
Au quotidien.

Nous vous adressons nos vœux les plus sincères pour la nouvelle année et vous souhaitons un joyeux Noël.

Mathias Krähenbühl
Directeur

Valérie Rytz
Directrice OMPP

Thibaut Hostettler
Vice-directeur. »

Patrick Tanner, maire : « Je n'ai pas de communication. »

4. Règlement relatif aux bons de garde à adopter, modifier le Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier et abroger le Règlement relatif à l'accueil préscolaire et scolaire : décision

Rapport du Conseil municipal :

La Constitution du canton de Berne prévoit, parmi les buts sociaux du canton et des communes, la création de conditions appropriées à l'encadrement des enfants et au soutien des familles dans l'accomplissement de leurs tâches.

Dans le cadre de l'accueil préscolaire, le système des émoluments actuellement en

vigueur est amené à disparaître avec l'entrée en vigueur de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) prévue pour le 1^{er} janvier 2022. Depuis le mois d'août 2019, les communes peuvent adhérer au système des bons de garde sans toutefois y être obligées. Elles pourront le faire pour la dernière fois en janvier 2022.

Les communes qui adhèrent au nouveau système seront autorisées à porter à la compensation des charges sociales la majeure partie des dépenses occasionnées par les bons de garde à titre de prestations d'insertion sociale. Ainsi, dans le nouveau système, le canton cofinance désormais les places d'accueil selon les besoins et non plus selon le subventionnement des places d'accueil.

Les communes qui remettent des bons de garde peuvent porter à la compensation des charges les dépenses qui en découlent, déduction faite d'une franchise de 20 %. Cette dernière est calculée sur la base des dépenses moyennes encourues dans le canton de Berne pour un taux de prise en charge subventionné de 100 % en crèche ou en famille d'accueil.

Dans le système des émoluments actuellement en vigueur, le financement du canton tenait compte de la situation effective de chaque structure d'accueil (recettes, frais de formation et taux d'occupation). Il en ira différemment avec le système des bons de garde : le forfait pour risque d'occupation incomplète et le forfait de formation versés actuellement seront supprimés. Les structures d'accueil extra-familial devront alors prendre en compte ces coûts dans leur tarif, étant donné qu'elles seront libres de fixer leurs prix dans le nouveau système.

Les communes devant s'acquitter d'une franchise de 20 %, la Commission des finances a élaboré le budget 2020 en tenant compte de l'évolution de la demande en bons de garde et des coûts entraînés par la franchise. Les places actuellement subventionnées à La Pelouse pour les enfants de Saint-Imier ainsi que la garantie de prise

en charge d'enfants de notre commune dans des structures externes ont constitué de bons indicateurs pour estimer la demande.

Pour information, en 2018, les frais s'élevaient en moyenne au niveau cantonal à 17 688 francs pour un taux de prise en charge subventionné de 100 %. Il faut ainsi compter avec une franchise à charge de la commune de 3538 francs par année par bon de 100 %.

Les parents peuvent faire valoir leurs bons auprès des crèches et des organisations d'accueil familial de jour bénéficiant de l'autorisation de l'Office des affaires sociales (OAS).

Ainsi, toutes les structures qui remplissent les conditions fixées peuvent participer au nouveau système et accepter des bons. La distinction actuelle entre crèches privées et crèches subventionnées est supprimée. Ces conditions ont été définies par le canton de manière à offrir aux prestataires une grande liberté entrepreneuriale. Le canton ne prescrit, entre autres, plus de prix maximum pour la prise en charge. Les crèches et les organisations d'accueil familial de jour définissent leurs tarifs en toute autonomie.

Actuellement, les crèches privées sont surveillées par le canton, alors que les crèches subventionnées sont placées sous la responsabilité des communes. L'introduction des bons de garde abolit cette distinction entre ces deux types de structures. Après le passage au nouveau système, il ne restera par conséquent que des crèches qui fonctionneront selon le principe de l'économie de marché.

Celles-ci pourront décider d'accepter les bons en tant que moyen de paiement, à condition de disposer de l'autorisation correspondante. La surveillance des crèches sera harmonisée par le canton et fera l'objet d'une nouvelle réglementation. Par conséquent, et selon les informations dont nous disposons actuellement, le canton devrait définir à l'avenir les conditions d'octroi dans les grandes lignes uniquement.

route sera ponctuellement réparée et transformée en collecteur d'eaux claires. Les candélabres existants seront renouvelés et adaptés aux normes actuelles avec des lampes LED télécommandées avec réduction d'intensité la nuit.

Le projet d'hôtel prévoyant un chauffage au bois, aucune conduite de gaz ne sera installée dans le Plateau-de-la-Gare. En cas d'intérêt, les bâtiments présents au nord pourront être alimentés en gaz naturel depuis la rue de la Gare.

Le projet implique des dépenses pour 843 000 francs HT ou 908 000 francs TTC. Il convient toutefois de préciser que le remplacement de la conduite d'eau existante se fera à charge du compte de l'entretien du réseau d'eau potable et qu'une partie des infrastructures électriques sera à charge du crédit d'engagement déjà libéré et destiné à l'alimentation de la nouvelle Migros pour un montant de 50 000 francs.

Le crédit nécessaire s'élève ainsi à 858 000 francs. Un montant de 400 000 francs figure au plan financier pour la viabilisation du Plateau-de-la-Gare. De plus, compte tenu du fait que la rénovation des réseaux souterrains de la rue du Vallon, initialement fixée en 2020, a été repoussée, il est proposé de réallouer les 350 000 francs prévus au présent projet. Le solde, soit 108 000 francs, sera pris en charge par l'intermédiaire du budget de fonctionnement.

En se basant sur les préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de 858 000 francs TTC prévu au plan financier, en le finançant par l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

Raphael Perotto, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal, ainsi que du rapport du chef du Service de l'équipement, concernant la viabilisation du Plateau-de-la-Gare. Dans un souci de cohérence avec l'entretien général du réseau d'eau potable, des crédits d'engagement déjà libérés pour le dépôt des Services techniques et pour une partie des infrastructures électriques, ainsi que pour les futurs projets que sont, la surface de vente Migros et l'hôtel, la viabilisation du secteur concerné semble être plus que nécessaire pour pouvoir atteindre les objectifs de convivialité annoncés par l'exécutif. En effet, il ne ferait pas sens de revaloriser l'ensemble du secteur sans actualiser les réseaux souterrains. Au vu de l'incompatibilité entre la vétusté ou l'inexistence de l'équipement de la zone et du projet de développement de ce quartier, la fraction ARC approuve à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de 858 000 francs TTC, prévu au plan financier, en le finançant par l'emprunt.»

Nathalie Fiechter, PS: «Si un nouveau quartier doit se développer prochainement à Saint-Imier, c'est bien celui du Plateau-de-la-Gare. Un nouveau centre commercial Migros, la construction d'un hôtel de 45 chambres, l'aménagement d'une dimension conviviale pour agrémenter le tout, voilà un beau programme pour les temps à venir. Alors, donnons-nous les moyens de nos ambitions! Il est important de mener à bien ces travaux de modernisation, afin que ce quartier puisse s'inscrire comme un pôle de développement futur de la localité. Sa proximité avec les transports publics devrait permettre la réa-

lisation de nombreux projets, dont la population imérienne et régionale pourrait profiter. La fraction socialiste s'en réjouit et approuve à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de 858 000 francs TTC, prévu au plan financier, en le finançant par l'emprunt.»

Yann Doutaz, PLR: «La fraction PLR a pris connaissance avec beaucoup de curiosité du dossier du Plateau-de-la-Gare. En effet, ces travaux de viabilisation marquent le début du renouveau de ce lieu par lequel arrivent, partent, et transitent un grand nombre de visiteurs de notre Cité. Convaincus de la nécessité de mettre tout en œuvre pour rendre ces lieux conviviaux et dans la continuité du programme de l'actuelle législature, nous acceptons la libération d'un crédit d'engagement de 858 000 francs, figurant au plan financier, en le finançant par un emprunt.»

Au vote, le crédit d'engagement de 858 000 francs, figurant au plan financier, pour la viabilisation du Plateau-de-la-Gare et la mise en place des réseaux souterrains (assainissement, eau potable, électricité et éclairage public) financé par emprunt, est accepté à l'unanimité.

9. Rapport final de la motion «Des vélos électriques à Saint-Imier», déposée le 8 décembre 2011 par la fraction socialiste: décision

Rapport du Conseil municipal:

Par la présente, nous vous remettons en annexe le rapport établi par la commission temporaire chargée de traiter la motion déposée par la fraction socialiste le 8 décembre 2011 et intitulée «Des vélos électriques à Saint-Imier».

Un premier rapport a été soumis au Conseil de ville durant la dernière législature, soit le 20 octobre 2016. Par 15 voix pour et 10 abstentions, le Législatif avait alors décidé de considérer ce rapport comme intermédiaire en demandant à la commission en charge du dossier de réexaminer et retravailler son projet.

La commission temporaire vous livre son deuxième rapport. Celui-ci propose la mise en place d'une offre de vélos électriques à Saint-Imier.

Conformément à l'art. 3 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient au Législatif de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission temporaire.

En cas d'acceptation du rapport de la motion par le Conseil de ville, la commission temporaire sera dissoute. Compte tenu des implications financières, il appartiendra alors à la Commission urbanisme et mobilité de finaliser le dossier dans la perspective de permettre à l'autorité compétente de décider formellement du crédit d'engagement ainsi que des coûts induits y relatifs, conformément à la réglementation communale en vigueur.

En cas de refus du rapport final par votre autorité, le projet «Des vélos électriques à Saint-Imier» sera classé sans suite et la commission temporaire dissoute.

Ouverture de la discussion :

Elisabeth Beck, PS: «A la suite du rapport présenté en 2016, la fraction socialiste constate que de nombreuses améliorations ont été apportées au projet suite aux remarques émises par les conseillères et conseillers de ville de la dernière législature. Première-

ment, les coûts ont été fortement réduits. En changeant de fournisseur, les investissements se montent à 77 000 francs contre 149 000 francs pour 30 vélos avec les batteries, cadenas et GPS, installation comprise avec une réserve de matériel supplémentaire. Concernant les coûts d'exploitation, ils sont inférieurs de 3500 francs, se montant à moins de 10 000 francs par an pour la commune. Deuxièmement, des partenariats sont proposés avec des entreprises et deux communes voisines, ce qui donne une assise au projet. Troisièmement, l'extension du réseau a été prise en compte avec un potentiel de population augmenté. Cela offre une option de plus aux personnes qui se déplacent généralement en train entre Villeret, Sonviller et Saint-Imier. Quatrièmement, la Pimpinière qui travaille à l'intégration des handicapés, s'engage pour gérer le réseau en collaboration avec la commune et le prestataire Donkey Republic. Et dernièrement, la souplesse du système permet de déplacer facilement les stations au gré des besoins sans entraîner des travaux conséquents. En tenant compte de ces éléments, en plus d'autres considérations comme un encouragement à diminuer un tant soit peu la production de CO₂ et à monter en selle quand c'est possible avec le petit coup de pouce électrique en prime pour permettre à l'utilisateur d'éviter un effort trop grand, la fraction socialiste accepte le rapport final de la motion «Des vélos électriques à Saint-Imier.»

Swann Thommen, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport final de la motion «Des vélos électriques à Saint-Imier», déposée le 8 décembre 2011 par la fraction socialiste et remercie la commission pour son travail de fond et ses multiples implications en termes de temps d'investissement pour sonder les besoins. La fraction ARC reste cependant mitigée de manière générale sur cette proposition et se permet de soulever quelques réflexions quant au présent projet proposé. D'une part et de manière positive, elle relève l'intérêt commun de développer une offre de mobilité douce pour les habitants de Saint-Imier. En accord avec les arguments développés dans le présent rapport, nous sommes tout à fait d'accord que notre commune se doit de développer une offre qui va dans ce sens. Les arguments sociaux, sanitaires, écologiques et touristiques sont à notre sens tout à fait pertinents. Saint-Imier se doit d'innover et de se projeter dans des nouvelles propositions. Néanmoins, le présent projet fait porter une part importante de la charge d'investissement et d'exploitation à notre commune, ce que nous trouvons trop contraignant. En effet, malgré des recettes annuelles estimées à plus de 40 000 francs, les pertes d'exploitation augmentent progressivement chaque année pour atteindre une perte cumulée de plus de 130 000 francs après 10 ans. La fraction ARC trouve que le projet de développement durable se doit d'être développé et assumé en partenariat avec les entreprises qui souhaitent faire le pas vers cette transition modale et écologique. Nous trouvons que la convention proposée ne les implique financièrement pas suffisamment et qu'il serait nécessaire d'articuler ce partenariat de manière plus équitable. D'autre part, le projet actuel comporte, à notre sens, un manque de vision pour la population imérienne et se concentre essentiellement sur ces partenariats entreprises-commune. Nous serions d'avis de proposer plutôt un remaniement de ce projet en propo-

sant plutôt d'investir dans des emplacements de recharge et de parcage pour les usagers au sein de notre commune et de laisser les entreprises soucieuses de développer cette mobilité douce mettre en place leur stratégie d'investissement de manière individuelle. Une solution consisterait pour les entreprises à mettre à disposition des employées quelques vélos afin de favoriser une mobilité douce par exemple entre la gare CFF et le lieu de travail. Quant à la commune de Saint-Imier, nous pensons qu'elle se doit aussi de mettre en place une offre effective mais moins onéreuse, afin de pouvoir se situer dans le temps et de développer cette offre de manière évolutive en fonction des retombées auprès de la population. La mobilité douce est à notre sens un projet d'avenir important et peut accroître notre vision progressiste et notre image au sein du paysage du Jura bernois, pendant le présent rapport nécessite un remaniement de son concept. En conclusion, la fraction ARC propose de ne pas accepter les conclusions du rapport de la commission temporaire et de dissoudre la commission ad hoc. Nous souhaitons cependant que le Conseil municipal s'engage à développer des infrastructures adaptées à la mobilité douce ainsi qu'à l'électromobilité dans les lieux stratégiques de la localité. Cette position s'inscrit également dans le sens de notre intervention du 5 septembre dernier concernant l'aménagement de parcs à vélos. En vous remerciant pour votre attention.»

Denis Gerber, PLR: «Enfin une touche finale à une motion initiée en 2011. Le 20 décembre 2016 notre fraction avait déjà exprimé certains doutes quant à l'introduction du système de vélos électriques dans notre localité:

- Le désengagement de diverses communes de la région dans cette forme de transports doux.
- Etude en cours d'une forme de mobilité à travers notre localité et le désir d'éviter des doublons coûteux.

Certes le projet contenu dans le rapport va dans l'esprit du temps, mais:

- 8-9 mois par année de disponibilité justifient-ils l'investissement financier et humain prévu?
- La frange de la population concernée justifie-t-elle la réalisation de ce projet?

- Les estimations des utilisateurs potentiels nous semblent très optimistes.
- Le concept prévu de pose et dépose des vélos nous interroge.
- Et surtout, en 2018, la commission responsable du dossier a ouvert officiellement la desserte de plusieurs zones de notre localité à une forme de transports publics. Une période d'essai est en cours, des possibilités de développement sont à l'étude. Pourquoi ne pas rêver de transports par des bus «propres» dans un moyen terme?

Notre fraction est d'avis qu'il faut laisser cette expérience aller à son terme en utilisant toute l'énergie disponible dans la commission qui serait concernée pour la développer. Et si nécessaire notre fraction n'est pas fermée à une relance du projet contenu dans le rapport en y apportant d'indispensables retouches. Cependant dans le contexte actuel elle propose de classer sans suite le rapport et de dissoudre la commission temporaire en remerciant ses membres pour leur engagement.»

Elisabeth Beck, PS: «En tant que présidente de la commission temporaire, je me permets encore de donner quelques précisions sur certains points soulevés ce soir. Concernant les entreprises et l'achat des vélos: dans le contrat que les entreprises acceptent de signer, elles participent au financement du renouvellement du parc. On ne peut pas leur demander d'acheter des vélos qui sont à disposition de tous. Un partenariat avec elles permet d'assurer des coûts de fonctionnement année après année. Ce sont des recettes garanties. Il s'agit d'un service public - privé où chacun en tire des avantages. Ces vélos pourront être mis à disposition d'autres entreprises intéressées en plus de nos concitoyens: cela donne davantage de souplesse dans le développement du projet. Voilà pourquoi la commission a opté pour un achat des vélos par la commune. D'autre part, les coûts sont mesurés, vous avez vu qu'il y a une diminution des coûts qui est énorme par rapport au projet 2016, ceci a vraiment été pris en compte. La question que je me pose, c'est le rôle des politiques d'une commune que de trouver des solutions plurielles de transport. Le fonds de développement est prévu

pour cela. Concernant les bus, c'est très bien. Les communes et partenaires qui ont répondu positivement à ce projet vélos électriques sont intéressés au développement de l'offre des transports pour leur population. Une offre plurielle est un avantage: celle du déplacement à vélo laisse la liberté au niveau de la gestion du temps car il n'y a pas de contrainte horaire. C'est un plus, ce n'est pas une concurrence. On avance dans ce projet. Je pense avoir plus ou moins répondu à toutes les remarques ou autres points qui ont été soulevés. Si ce n'est pas le cas, je suis volontiers encore à disposition si un point pose problème.»

Au vote, le Rapport final de la motion «Des vélos électriques à Saint-Imier», déposée le 8 décembre 2011 par la fraction socialiste est refusé par 19 voix contre, 8 voix pour. Il y a 1 abstention.

10. Motions et interpellations

Gaëtan Aellen, président: «Je n'ai rien reçu, y a-t-il des motions?»

Gaëtan Aellen, président: «Cela ne semble pas être le cas, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.»

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: «J'aimerais amener des compléments de réponse concernant l'interpellation de la fraction PLR sur l'évacuation des eaux usées dans les secteurs hors des zones à bâtir, déposée lors du Conseil de ville du 9 mai 2019.

Puits perdus:

1. L'utilisation des puits perdus est-elle légale?

Tout d'abord, il faut savoir que l'on entend par «puits perdu» une installation du système d'assainissement qui infiltre les eaux claires dans le sol de manière directe, sans avoir préalablement été filtrées par une couche de terre végétale ou des pavés filtrants. L'utilisation d'un puits perdu n'est autorisée, aussi bien en zone à bâtir qu'hors zone à bâtir, que pour les eaux non polluées et à certaines conditions telles que:

- Une capacité d'infiltration du terrain vérifiée.
- Une profondeur de nappe d'eaux souterraines suffisante.
- L'absence de zone S de protection des eaux.



AVIS MORTUAIRE

Merci à toi pour tout ce que tu nous as donné

Son épouse Agathe, ses enfants Pablo, Dorothée, Joseph et leurs conjoints, ses petits-enfants, ainsi que son frère Philippe, sa sœur Madeleine et leurs familles, ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre Muriset

Qui nous a quittés à l'âge de 68 ans.

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille, suivi de la crémation.

Fahy, le Coinat 58, le 31 décembre 2019

AVIS MORTUAIRE

*Je lève les yeux vers les montagnes,
d'où me vient le secours.
Je repose en paix parmi elles,
pour l'éternité.*

C'est dans la tristesse que nous faisons part du décès de

**Monsieur
René Aegerter**

qui s'est endormi paisiblement, entouré de sa famille, dans sa 91^e année.

Son épouse : Elisabeth Aegerter-Moser
Ses enfants : André et Martine Aegerter-Monbaron
Pierre Aegerter
Liliane et Laurent Bühler-Aegerter
Ses petits-enfants : Héloïse et Guillaume
Yann
Lauranne

ainsi que les familles parentes et amies.

Adresse de la famille : Aegerter Elisabeth
Rue Pierre-Jolissaint 34
2610 Saint-Imier

La cérémonie d'adieu aura lieu dans l'intimité de la famille.

Saint-Imier, décembre 2019

Cet avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE

Le Football club de Saint-Imier a le pénible devoir d'annoncer le décès de

**Monsieur
Paul Aellen**

Le comité central, les vétérans, les actifs, les juniors et tous ses amis du FC sont en deuil.

Ils se souviendront...

Il n'est pas possible de citer toutes les situations où le défunt a donné des coups de main appréciés. Pensons seulement au camp de Tenero (Tessin) dont on fêtera bientôt les 50 ans, et où des centaines de jeunes footballeurs ont eu la chance de vivre une semaine de vacances.

Le FC Sainti présente à la famille du Paulet son amitié reconnaissante et sa sympathie.

Repose en paix cher ami. Tu resteras dans nos pensées et dans notre souvenir.

Le comité

AVIS MORTUAIRE

Saintimania

a la tristesse de faire part du décès de

Paul Aellen

dit le Paulet de Sainti

Créateur et « Papa » de la Revue

Elle présente ses plus sincères condoléances à sa famille.

AVIS MORTUAIRE

*Niemals geht man so ganz,
irgendwas von dir bleibt
hier und es hat seinen
Platz bei uns.*

Ursule et Denis Steiner-Bühler
Eric et Marie-Laure avec Louise
Carole et Marco

Brigitte et Thierry Voisard-Bühler
Kim et Robin
Romy et Nabil
Joe

Christine et Edouard Müller-Bühler
Zoé et Julien
Pauline et Florian

Rolf et Ghislaine Bühler-Widmer
Paul et Emilie
Arthur et Lucie
Clément

ainsi que les familles parentes et alliées ont le chagrin de faire part du décès de

**Madame
Marlyse Bühler-Sahli**

leur très chère maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, marraine, cousine, parente et amie qui s'est endormie paisiblement à son domicile dans sa 85^e année.

2604 La Heutte, le 23 décembre 2019
Route de Sonceboz 15

Adresse de la famille : Christine Müller
Chemin du Collège 25
2604 La Heutte

Le dernier adieu a eu lieu en l'Espace famille des Pompes funèbres F. Vorpe, Grand-Rue 33 à Tavannes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

PRONATURA

Pirouettes dans la neige

Samedi 18 janvier à Mont-Soleil



Il fait froid, c'est l'hiver. La nature est toute engourdie et il est difficile de trouver sa nourriture. Mais pour celui qui a fait des réserves, pour celui qui est bien adapté à ces conditions rudes, c'est une période qui peut se révéler plaisante aussi. Viens nous rejoindre pour découvrir les plaisirs de l'hiver, faire un feu, cuire son repas, jouer et profiter d'autres surprises encore.

Nous nous réjouissons de vivre cette aventure avec toi samedi 18 janvier à Mont Soleil. Rendez-vous : La Chaux-de-Fond, gare 10h30, Joanne attend dans le hall (départ du train 10h42), Bienne, gare 10h35, Molly attend au quai 1 en haut des escaliers (départ du train 10h47), Sonceboz gare 10h50, Esther attend au quai 2 (départ du train à 11h), Courtelary, gare 11h, Martin attend sur

la place de la gare (départ du train 11h07), Saint-Imier, funiculaire pour Mont-Soleil, 11h20 (départ du funiculaire 11h35). Retour : Saint-Imier, funiculaire pour Mont-Soleil, 19h44, La Chaux-de-Fonds gare 20h17 voie 3, Courtelary 20h07 voie 2, Sonceboz 20h20 voie 2, Bienne 20h40 voie 1. Participants : à partir de 9 ans, équipement : pique-nique pour midi, goûter et souper offerts, boissons en



suffisance, nous ferons du thé chaud, 0,5 litre d'eau en plus de la boisson, habits bien chauds : gants, bonnets, combinaison de neige, bottes bien chaudes (nous serons dehors tout le temps), assiette, services et tasse, lampe de poche, couteau de poche avec permis couteau (ceux qui ne l'ont pas encore seront accompagnés lors de l'utilisation).

| joanne, martin, molly et esther

Prix : 12 francs
Contact : Joanne Jospin,
 079 793 57 54,
 joanne.fraginiere.jospin@gmail.com
Inscriptions : jusqu'au 15 janvier
Remplir le formulaire en ligne :



https://hitobito.pronatura.ch/fr/groups/32/public_events/1178

En cas de problèmes lors de l'inscription merci de contacter Lorenza Marconi,
 jeunes.jurabernois@pronatura.ch

Les assurances sont à la charge des participants !

Exposer ses œuvres dans une valise !

Suite au succès de la première édition du marché à la valise, nous désirons renouveler l'expérience.

Les longues soirées d'hiver étant propices à la créativité, nous vous informons suffisamment tôt pour que vous ayez le temps de produire vos créations.

Nous souhaitons offrir aux artistes et artisans un espace qui mette en valeur leur créativité et leur permettre de présenter et vendre leurs productions originales, extraordinaires, inédites, etc., la fantaisie n'a pas de limite. Un seul impératif : la marchandise doit être confectionnée à la main et présentée dans une valise.

Nous nous réjouissons de recevoir les inscriptions des

exposants jusqu'au 31 janvier au moyen du formulaire qui se trouve sur le site internet.

Quant à ce 2^e marché à la valise, vous pourrez y participer le samedi 14 mars dans les locaux de l'Armée du Salut de Tramelan.

Pour cette 2^e édition, nous disposerons de plus d'espace pour accueillir davantage d'exposants.

Profitez de cette opportunité pour dévoiler vos œuvres et mettre en valeur la richesse et la diversité des créations locales et régionales.

| fondation armée du salut

Infos et inscriptions :
www.ads-tramelan.ch/marché-à-la-valise

SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE TRAMELAN

Remerciements

Le comité d'organisation tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de l'exposition à la Marelle : les membres des sociétés PARJ et principalement les bénévoles, que se soit à la préparation, au montage, démontage, en cuisine ou à la cantine. Sans eux de telles manifestations ne seraient plus possibles.

Remerciements aussi aux sponsors, donateurs et annonceurs, qui permettent de renoncer à faire payer une entrée au public.

Remerciements enfin à tous les visiteurs qui ont du plaisir à venir voir tous ces petits animaux.

Belle et heureuse nouvelle année à tous !

EN SALLES

AU ROYAL À TAVANNES

LES FILLES DU DOCTEUR MARCH
 VENDREDI 10 JANVIER, 20 H
 SAMEDI 11 JANVIER, 21 H
 DIMANCHE 12 JANVIER, 20 H

de Greta Gerwig, avec Saoirse Ronan, Meryl Streep, Timothée Chalamet. Dans l'Amérique du milieu du 19^e siècle, quatre jeunes femmes tentent, malgré les obstacles que les conventions sociales dressent devant elles, de prendre leur destin en main et d'imposer leurs propres idées. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 2 h 15.

ET PUIS NOUS DANSEONS
 SAMEDI 11 JANVIER, 14 H
 DIMANCHE 12 JANVIER, 17 H
 MARDI 14 JANVIER, 20 H

de Levan Akin, avec Lavan Gelbakhiani, Bachi Valishvili. Merab s'entraîne depuis son plus jeune âge dans le cadre de l'Ensemble National Géorgien avec sa partenaire de danse, Mary. Son monde est brusquement bouleversé lorsque le charismatique Irakli arrive et devient son plus fort

rival et son plus grand désir. En français. 14 ans (sugg. 16). Durée 1 h 53.

SEULES LES BÊTES
 SAMEDI 11 JANVIER, 17 H
 DIMANCHE 12 JANVIER, 14 H

de Dominik Moll, avec Damien Bonnard, Denis Ménochet. Une femme disparaît. Le lendemain d'une tempête de neige, sa voiture est retrouvée sur une route qui monte vers le plateau où subsistent quelques fermes isolées. Alors que les gendarmes n'ont aucune piste, cinq personnes se savent liées à cette disparition. En français. 16 ans. Durée 1 h 57.

IT MUST BE HEAVEN
 JEUDI 16 JANVIER, 20 H

de Elia Suleiman, avec Gael García Bernal, Ali Suliman. Elia Suleiman vit à Nazareth, seul dans une grande maison. Son voisin s'occupe avec dévotion de son citronnier. En VO s.-t. 8 ans (sugg. 16). Durée 1 h 42.

L'ADIEU THE FAREWELL
 VENDREDI 10 JANVIER, 18 H
 DIMANCHE 12 JANVIER, 20 H VO
 LUNDI 13 JANVIER, 20 H

de Lulu Wang, avec Awkwafina, Tzi Ma. Billi est complètement bouleversée lorsqu'elle apprend que sa grand-mère qui vit en Chine est atteinte d'une maladie incurable. En français et VO s.-t. 10 ans. Durée 1 h 41.

MANHATTAN LOCKDOWN - 21 BRIDGES
 VENDREDI 10 JANVIER, 20 H 30
 SAMEDI 11 JANVIER, 21 H
 DIMANCHE 12 JANVIER, 17 H

de Brian Kirk, avec Chadwick Boseman, Sienna Miller, J.K. Simmons. Un détective de New York déshonoré a une chance de se racheter. Partant à la recherche d'un tueur de policiers, il découvre une conspiration à grande échelle liant ses amis flics à un empire criminel. En français. 16 ans. Durée 1 h 41.

AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

PLAY
 SAMEDI 11 JANVIER, 18 H
 reprise.

BRUNO MANSER - LA VOIX DE LA FORÊT TROPICALE
 DIMANCHE 12 JANVIER, 14 H
 reprise.

1917
 MERCREDI 15 JANVIER, 20 H
 JEUDI 16 JANVIER, 20 H 15 VO

de Sam Mendes, avec Georges MacKay, Mark Strong. Deux soldats britanniques reçoivent l'ordre de traverser le territoire ennemi pour livrer un message important. En VO s.-t. et français. Durée 1 h 59.

LA VÉRITÉ
 JEUDI 16 JANVIER, 18 H

de Hirokazu Kore-eda, avec Catherine Deneuve, Juliette Binoche, Ethan Hawke. Une actrice qui a l'habitude d'être admirée et servie reçoit à cette occasion la visite de sa fille. En français. 12 ans (sugg. 16). Durée 1 h 47.

COURS UP Plantes médicinales et danse au programme

Pour commencer 2020 d'un bon pied, l'Université Populaire propose des soirées créatives : un atelier sur les plantes médicinales et une initiation à la danse

Durant le cours sur les plantes médicinales, les participants sont amenés à se familiariser avec quelques plantes détox aidant à passer l'hiver : cynorhodon, frêne et calendula. Ils les dégusteront en tisanes, confectureront un baume pectoral ainsi qu'un sirop pour la toux. Ils découvriront également les huiles essentielles incontournables de cette période particulière.

Dimanche 19 janvier, 14 h-18 h
Les Montbovats 83, Montfaucon
Enseignante : Coralie Marchon

Durant le cours d'initiation au bal folk, les participants pourront s'initier aux cercles circassiens, mazurka, scottish ou autres bourrées. Des danses simples et conviviales où le plaisir de danser et de partager mélange les générations, tout le monde est bienvenu dès 7 ans, avec ou sans partenaire.

Mardis 27 janvier et 11 février, 18 h 30-20 h 30
Salle Bersot, Ciné Tramelan, Enseignante: Olga Grandjean
Inscriptions et renseignements: Olga Grandjean,
 076 520 01 43, ogr8888@hotmail.com

Réclame



Vous privilégiez le contact humain?

Nos guichets sont ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

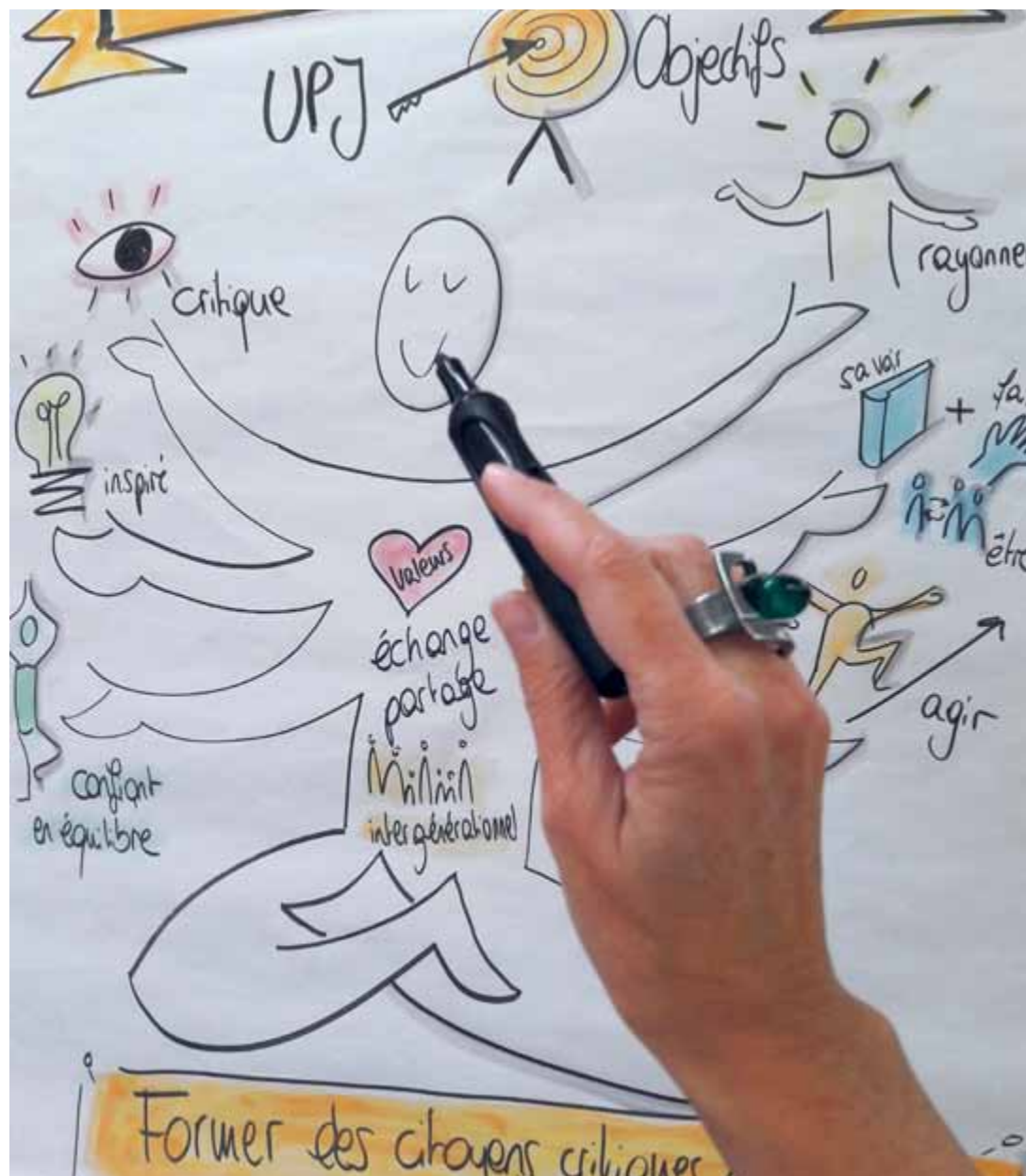
5 agences présentes aujourd'hui et demain... à votre service!

Siège de Courtelary	Agences			
Grand-Rue 45	Sonceboz-Sombeval	Saint-Imier	Tramelan	La Chaux-de-Fonds
2608 Courtelary	rue du Collège 3	rue Francillon 31	Grand-Rue 136	rue Neuve 3
032 945 10 50	032 489 24 84	032 941 47 27	032 487 52 22	032 911 44 44

Clientis
 Caisse d'Epargne Courtelary

L'UP poursuit sa mue et propose de nouvelles activités

Pour la première fois, les sections, le secrétariat central et le Bibliobus de l'Université populaire jurassienne font campagne commune pour promouvoir leurs activités, un spot publicitaire a été diffusé dans les cars postaux lors d'une campagne de promotion commune en fin d'année, ainsi que dans les cinémas du Jura et du Jura bernois jusqu'au début de ce mois de janvier



Mission de l'Université populaire jurassienne

2019 était placé sous le signe du changement, les terrains ont été désherbés, labourés et préparés avec soin, les forces ont été unies pour semer des graines, permettant de poursuivre la culture de la rencontre, de l'échange, de la découverte et de l'apprentissage.

En 2020, plus que jamais, des cours et des conférences thématiques pour prendre soin de soi, faire plaisir, apprendre et agir dans une société devant faire face à de nombreux défis.

Quelques exemples de cours: les 5 langages de l'amour et de la communication dans le couple, à la rencontre de ses ressources par l'arbre de vie, les légumes anciens revisités, atelier de plantes médicinales, robotique parent-enfant.

Les cours et les conférences de l'UP permettent d'accompagner chaque citoyen sur le chemin de son développement personnel et dans ses bonnes résolutions pour la nouvelle année. Chaque cours, chaque conférence permet d'offrir des moments de partage avec les personnes de sa région, ses amis ou ses proches autour d'une thématique en lien avec l'actualité ou son développement personnel.

Les sections unissent leurs forces pour partager les bonnes idées, pour échanger sur les bonnes pratiques ou encore pour soutenir le redémarrage d'une section. C'est le cas de La Neuveville, qui offre depuis octobre 2019 à nouveau des cours!

Il est possible de s'inscrire toute l'année aux cours de l'UP, le site internet permet une recherche par thème et par localité. Si vous avez manqué un cours ou une conférence qui vous tenait à cœur, il est souvent possible de le suivre dans une autre section à un autre moment de l'année.

Des cours de langues pour son développement personnel

En plus des cours standards, les cours d'allemand et d'anglais se spécialisent dans des branches d'activité, tel que la gastronomie ou le secrétariat pour répondre à des besoins plus ciblés ou varient les méthodes didactiques pour rendre l'apprentissage plus ludique et efficace. Apprendre est beaucoup plus facile, lorsque plaisir et motivation sont réunis.

Le programme des cours de langues de l'UP met également l'accent sur les langues latines avec des cours d'italien, d'espagnol ou de portugais et sur les langues exotiques avec des cours de russe, japonais, mandarin ou arabe. Des cours d'initiation ou des cours pour les vacances permettent de goûter à une langue et de (re)prendre goût à l'apprentissage d'une langue en quelques leçons déjà. Les cours standards permettent à ceux qui le souhaitent de continuer à progresser de manière régulière et tout au long de l'année.

Les cours de français intégration avec des rythmes intensifs (4x par semaine) et semi-intensifs (2x par semaine) permettent de progresser rapidement pour une intégration à la vie sociale et professionnelle facilitée. De plus, des ateliers de courte durée permettent de réaliser un dossier de postulation ou de s'en sortir avec les formulaires et documents de l'administration suisse, cantonale et communale.

Les cours sur mesure pour privé et entreprise permettent de compléter l'offre tout public avec des cours à la carte ou en vue de préparer un examen.

Il est possible de s'inscrire aux cours de langues toute l'année via notre site internet.

Des séjours découvertes pour tous

L'organisation de séjours et voyages fait partie des missions

de l'UPJ en faveur de l'encouragement à la découverte, au développement personnel et aux occasions de rencontres, d'échanges et de partage.

La commission Culture et Voyages de l'UP a réalisé sa mue. Grâce aux idées et nouvelles énergies insufflées par sa présidente, Valérie Fleury-Wüthrich, le programme s'est étoffé et diversifié pour toucher un public plus large. Au cœur de chaque séjour, on retrouve des valeurs communes: la passion, la magie, le retour aux sources, les émotions et la déconnexion pour favoriser la rencontre et l'échange avec d'autres voyageurs, mais aussi avec ses proches ou simplement avec soi-même.

Aux voyages culturels et gastronomiques s'ajoutent désormais des séjours découvertes de proximité:

- séjours clefs en main et accompagnés pour grands-parents et petits enfants pour profiter à 100% du séjour sans devoir s'occuper des formalités organisationnelles > Au pays du minuscule
- Séjours retour à soi pour partager entre femmes et vivre en toute simplicité au cœur de la nature > Weekend au féminin
- Séjours parent-enfant pour s'offrir du temps à deux et retrouver l'enfant en chacun de nous > Weekend parent-enfant en forêt
- Séjours pour partager sa passion > Excursion botanique au glacier d'Aletsch

Mais encore des soirées globetrotters pour aider les voyageurs individuels à préparer leur séjour en dispensant quelques mots de la langue du pays, des trucs et astuces pour appréhender les us et coutumes de la culture locale et quelques tuyaux pour des visites insolites ou hors des sentiers battus. Et pour tous ceux qui aiment le déplacement sans voyager,

des dimanches du monde, qui permettent de vivre une autre culture le temps d'une journée et sans devoir faire ni défaire ses bagages.

Les intervenants des soirées globetrotters et des dimanches du monde sont des gens du pays présentés lors de ces soirées ou journées, qui habitent notre région depuis déjà plusieurs années et ont envie de faire découvrir les richesses de leur pays d'origine.

Le programme va s'enrichir tout au long de l'année, suivez-nous sur notre site internet ou sur notre page facebook pour profiter de nos offres ou contactez-nous au secrétariat central pour proposer des séjours permettant de partager votre passion.

Bibliobus

L'année 2019 a permis de renforcer les liens entre le bibliobus et les cours de l'UP avec notamment des activités de promotion commune lors du Snow UP ou du Slow up 2019.

En 2020, le nouveau bibliobus permettra davantage d'interac-

tivités et d'activités autour et en lien avec le livre et de promouvoir le plaisir de la lecture.

Rappelons que chaque cours UP peut être préparé, complété ou approfondi par un livre, une revue, un documentaire ou un film. Les nouveaux horaires et lieux de passage sont disponibles sur le site internet avec un tout nouveau look!

Mot de la fin: en 2020, l'union fait la force!

2020 sera placé sous le signe d'une collaboration renforcée, les sections du Jura et du Jura bernois, le secrétariat central et le bibliobus vont unir leurs forces et leurs compétences pour mettre en valeur leurs activités en lien avec le développement durable et contribuer plus que jamais au développement personnel individuel et sur le long terme. Affaire à suivre...

Renseignements:
Valérie Parrot,
secrétaire générale,
Secrétariat central de l'UPJ,
rue Centrale 55, Moutier,
032 492 29 29, 077 401 00 75

AGENDA

SAMEDI 11 JANVIER

- Spectacle au Toit des Saltimbanques, *La copine de Ferdinand*, 20h, Courtelary.

DIMANCHE 12 JANVIER

- Concert de Bach donné par Jeanne-Lise Treichel et Marina Zinsstag, 17h15, église, Sonvilier

MARDI 14 JANVIER

- Film-conférence Connaissance du Monde: Argentine, la route des vins, Cinématographe, Tramelan, 20h

JEUDI 16 JANVIER

- Les récrés du jeudi, ancienne école de Vauffelin, de 14h-16h

SAMEDI 18 JANVIER

- Activité Pronatura dans la neige, pour les enfants, Mont-Soleil

VENREDI 24 JANVIER

- Saintimania
- Concert du chœur Jubilate, *Démons et Merveilles*, Collégiale de Saint-Imier, 20h

SAMEDI 25 JANVIER

- Saintimania

DIMANCHE 26 JANVIER

- Saintimania

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Carte postale du début du 20^e siècle, oblitérée le 31.12.1912 à 12h!
Mention de provenance: Mémoires d'ici, Fonds René Baerfuss

BOCCIA CLUB CORGÉMONT

Des tenues flambant neuves

A l'occasion du début de la nouvelle année, le BC Corgémont vous présente ses nouveaux uniformes offerts gracieusement par leur sponsor, l'entreprise Polydec SA. Les joueuses et joueurs de la société du BC Corgémont seront dorénavant présents sur les pistes avec leurs nouvelles tenues.



Les joueurs (ses) licenciés (es) du Boccia Club Corgémont 2020
Accroupis de gauche à droite: Luciano Eleuterio; Corine Ungaro; Valter Trevisan. Debout de gauche à droite: Luciano Morselli; Vincenzo Ungaro; Tommaso Verdecchia; Cosimo Scarascia; Domenico Di Iullo

Beaucoup d'événements au programme en cette année 2020 pour la société qui organisera les divers traditionnels tournois, mais également le Championnat suisse individuel féminin au mois de septembre.

Notre prochain traditionnel tournoi populaire aura lieu entre fin février et mars. C'est avec motivation et joie que nous vous attendons pour partager des moments de détente et de partage, de découverte, et peut-être que suite à cet événement, vous serez motivés à nous rejoindre pour faire partie de notre société toujours à la recherche de nouveaux membres. | vt

HOCKEY CLUB CORTÉBERT

Un bon match pour débiter l'année

Très bon début de match pour les Tornades dimanche dernier, puisqu'après deux minutes de jeu, l'équipe menait 2-0. C'était sans compter l'expérience des joueurs de l'Ins qui revenaient au score après 15 minutes. Score serré au premier thé: 3-3. Dans le second tiers, l'Ins prit le large avec trois longueurs d'avance. C'est alors qu'un changement de gardien eut lieu pour les Cortés, en espérant une réaction des joueurs. Utile, mais pas suffisant, au second thé, l'Ins menait 6-4.

Dans le dernier tiers, on se serait cru dans le film 300, on

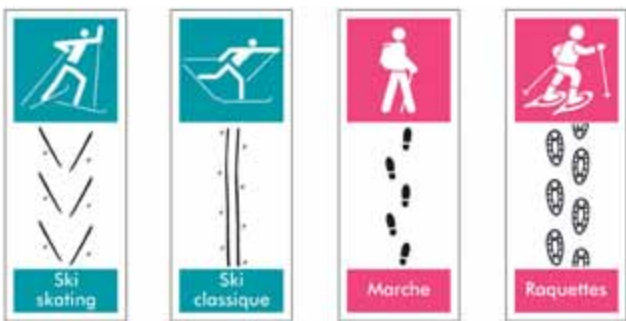
put voir de grosses charges incorrectes de la part des visiteurs, ce qui n'a pas découragé les gars de Oxo et de Vuitel, qui finalement réussissaient à égaliser à la fin du temps réglementaire sur le score de 6-6. Et aux tirs aux buts l'Ins prit l'avantage, comme cela fut déjà le cas lors du match aller. Score final: 6-7

A noter: très bon match de Lionel, 3 buts de Nico, 2 buts de Hugo Fischer et 1 de Pauli. | cn

Cortébert - Ins _____ 6-7
Samedi 11 janvier
17h, Moutier: Reconvilier - Cortébert

SAISON 19/20

2020: année du respect des pistes!



En ce début de saison, Romandie Ski de Fond souhaite faire une petite campagne d'information et de sensibilisation au respect des pistes de ski de fond. En effet, on constate trop souvent que ces pistes sont utilisées par des non-skieurs, (essentiellement des marcheurs, des promeneurs et des adeptes de raquettes), ce qui dégrade les pistes, occasionne des frais supplémentaires et fâchent grandement les skieurs qui paient pour la préparation et l'entretien des pistes.

Le message de Romandie Ski de Fond est simple: «Il y a de la place pour chacun aux sports d'hiver, mais il faut un peu de fair play pour assurer une saine cohabitation». Tout repose sur l'information et le respect du travail des dresseurs de pistes (encore souvent bénévoles).

Ce message concerne, certes, une minorité de personnes, mal

informées ou mal intentionnées, qui gâchent le plaisir de skier à un grand nombre de skieurs. Les Centres nordiques de Suisse romande ont beaucoup investi ces dernières années pour s'équiper d'engins de damage très performants et voilà qu'une poignée de personnes vient réduire à néant le travail accompli.

Pour faire face à ce problème, Romandie Ski de Fond a conçu le flyer/affiche informatif ci-après, qui sera largement distribué dans les Centres nordiques et Offices de tourisme de Suisse romande.

Romandie Ski de Fond remercie les médias qui relayeront cette information pour le bien de tous les adeptes d'activités sportives hivernales!

Pour toutes informations complémentaires, nous vous proposons de contacter le président de Romandie Ski de Fond, Laurent Donzé au 079 418 82 52.

HOCKEY CLUB REUCHENETTE

Entame du second tour réussie pour le HCR

Bonne et heureuse année 2020 de la part de HC Reuchenette et un grand merci aux quelque 150 personnes qui ont pris part à la Fondair 2019, ainsi qu'aux nombreux donateurs pour les lots de tombola. Côté sportif, le HC Reuchenette rencontrait le HC Cortébert le 22 décembre dernier pour entamer le deuxième tour du championnat. Ce match signifiait également le retour de Damien, qui suit des études, venu épauler ses coéquipiers quelque peu en manque de réussite. Retour réussi puisqu'il marqua 5 des 9 buts de ce match, les autres buteurs étant Claudio et Willy avec 2 réussites chacun. Cette rencontre était pénible pour les nerfs des supporters, car à chaque fois que les Pérysans marquaient, leur adversaire en faisait de même, mais à la 48^e minute, les locaux prenaient le large en sciant à 3 reprises en moins d'une minute. Score final 9 à 7.

Samedi 4 janvier, l'équipe du HC Reuchenette était en déplacement aux Ponts-de-Martel, pour affronter la lanterne rouge du championnat. Damien, qui a fait le déplacement ouvrait la marque, suivi par Jérémie 50 secondes plus tard, puis

Willy augmentait encore le score avant le premier thé. Score intermédiaire: 1-3.

Dans le tiers intermédiaire, Damien à nouveau faisait mouche à 2 reprises, ainsi qu'une passe en or à Jonas. Par contre, les pénalités, elles, pleuvent sur la patinoire du Bugnon pour les deux équipes. Score intermédiaire: 2-6. Dans le dernier tiers, seule une réussite de Kevin égaie le match et le banc d'infamie qui chauffe des 2 côtés.

Le HC Reuchenette réussit son entrée en l'an 2020 avec une belle victoire 4 à 7 et se retrouve en milieu de classement grâce à ces deux réussites. Dimanche, le HC Reuchenette reçoit le HC Fuet-Bellelay, actuel avant-dernier du championnat.

Pour d'autres informations, consultez notre page Facebook ou visitez notre site internet www.hcreuchenette.ch. Au plaisir de vous voir tout prochainement. | vv

Reuchenette - Cortébert _____ 9-7
Ponts-de-Martel - Reuchenette _____ 4-7

Dimanche 12 janvier
18h45, Tissot Arena Bienne:
Reuchenette - Le Fuet Bellelay

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Les dernières infos du club

La trêve des fêtes étant derrière, les équipes du HC Saint-Imier et du Erguël HC seront à nouveau sur la brèche. Si les équipes actives ont déjà repris la compétition peu après les derniers repas festifs, celles du Mouvement Juniors auront eu quelques jours de plus pour digérer, mais cela implique que certaines formations devront jouer deux matches en un week-end.

Au terme de ce week-end, les formations de 1^{er} et 2^e ligue seront fixées sur leurs adversaires pour le Masterround qui débutera le samedi 18 janvier. On entrera là dans une compétition intermédiaire qui amènera les équipes dans les traditionnelles séries finales.

Et pour plus d'information sur l'ensemble du club, ren-

dez-vous sur www.sainti-bats.com, le site internet des jaunes et noirs. | gds

1^{er} Star Forward - Saint-Imier _____ 5-4
2^e Erguël - Chaux-de-Fonds _____ 6-7

Samedi 11 janvier
U17A 12h: St-Imier - Yverdon-les-Bains
Ladies 14h45: Saint-Imier - Tramelan
U15A 15h30: Vallorbe - Saint-Imier
U13Top 17h: Delémont-Vallée - St-Imier
2^e 17h30: Erguël - Moutier
1^{er} 18h30: Yverdon-les-Bains - St-Imier

Dimanche 12 janvier
U17A 15h30: St-Imier - Del.-Vallée
U13Top 18h15: St-Imier - Fr.-Montagnes

Samedi 18 janvier
Masterround 1^{er}:
lieu et adversaire encore à désigner
Masterround 2^e:
lieu et adversaire encore à désigner

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Sur la route du succès

Avec la période des Fêtes, quelques rencontres étaient encore agendées. Malheureusement, la Zürich Arena était impraticable après un problème de moteur en machinerie. Il a fallu composer avec les patinoires voisines lorsque c'était possible.

Le HCT a consolidé sa position en prenant facilement la mesure de la nouvelle formation du HC Erguël avant Noël à Saint-Imier. Puis il a fallu déplacer la partie contre Franches-Montagnes II à Saingnégier. Les Requins ont dû se contenter d'un score plus serré, mais à la clé trois points supplémentaires engrangés. En ce début d'année, les Tramelots se sont rendus à Fribourg pour affronter le HC Sarine. La période des Fêtes n'a pas diminué les ardeurs des hommes de l'entraîneur Bergeron qui ont mené leur match de bout sans relâcher la pression.

Le premier tiers était plus serré, puis les Tramelots ont dominé assez largement pour augmenter le score avec cinq réussites, démontrant ainsi que l'équipe est toujours bien dans le coup. Le dernier tiers fut plus équilibré avec des Tramelots qui ont su maîtriser le jeu et ainsi conforter leur position de leader du groupe régional. A noter les doublés obtenus dans cette partie par Hostettman, Beruwalage et Vuilleumier. Cette saison, l'équipe a pris de l'assurance renforçant ainsi sa position en tête du groupe régional avec 36 points dans l'escarcelle, bravo! La dernière rencontre de ce tour principal a eu lieu à Tramelan ce dernier mardi avec la venue du CP Fleurier. On se souvient de la première rencontre dans le Val-de-Travers qui avait vu les Tramelots infliger une lourde défaite aux Neuchâtelois.

La rencontre de mardi a été très disputée avec des Fleurisans désireux de corriger la déconvenue du match aller.

En effet, les deux équipes se sont bien neutralisées à tour de rôle, ce qui explique le peu de buts dans cette partie jouée correctement.

Le HCT a mené d'un but d'écart durant toute la partie et engrange trois points supplémentaires, consolidant ainsi sa position en tête du groupe. Bravo à tout l'équipe!

Ensuite débutera la seconde partie, avec les meilleurs équipes du groupe qui s'affronteront pour désigner le champion pour cette saison. Voilà qui sera intéressant à suivre.

Quid des autres équipes du HCT

La seconde garniture poursuit son apprentissage en perdant de justesse son match contre Courrendlin, puis en s'inclinant plus nettement face à Franches-Montagnes III. Ensuite, ce samedi elle recevra le HC Vendlincourt. En SWHL-C, le HCT Ladies a gagné de justesse face à Neuchâtel Academy puis ce sera un déplacement ce samedi à Saint-Imier. Chez les juniors, les U20-A (5^e/20 pts) ont perdu contre EHC Sensee avant de recevoir Université dimanche en fin d'après-midi. L'équipe U13-Top recevra le HC Ajoie samedi à la Zürich Arena. | lb

2 ^e Erguël - Tramelan	2-8
Tramelan - Fr.-Montagnes II	3-1
Sarine - Tramelan	5-11
Tramelan - Fleurier	3-1
3 ^e Tramelan II - Courrendlin	4-5
Fr.-Montagnes III - Tramelan II	10-2
SWHL-C Tra. Ladies - Ne. Academy	2-1
U20-A Sensee - Tramelan	4-2

Samedi 10 janvier
3^e 19h45: Tramelan II - Vendlincourt
SWHL-C 18h30: St-Imier - Tra. Ladies
U13-Top 17h: Tramelan - Ajoie

Dimanche 12 janvier
U20-A 17h: Tramelan - Université NE

LA CHASSERALIENNE

Edition spéciale à l'occasion du 10^e anniversaire

La Chasseralienne est une course nocturne de ski-alpinisme et de raquettes à neige organisée sur le parcours Nods - Hôtel du Chasseral qui a vu le jour en 2010

Départ à 942 m, dénivelé de 606 m, arrivée à 1548 m.

Sa prochaine édition, une spéciale à l'occasion des 10 ans, se déroulera le samedi 25 janvier avec un renvoi possible au samedi 8 février en cas de conditions impraticables.

La manifestation réunit non seulement les sportifs amateurs ou professionnels de la région, mais également des athlètes de toute la Suisse et de l'international.

Pour cette édition spéciale, les organisateurs espèrent attirer bien plus que les 300 participants habituels, grâce à un parcours supplémentaire d'envergure XL (Nods - Hôtel du Chasseral - station météo - descente au chemin des cordonniers - Hôtel du Chasseral).

Le record 2019 de la course en skis est détenu par Tobias Donnet de Troistorrens qui a atteint le sommet en 26'26 et celui de la même course en raquettes à neige est détenu par Marc Traserra Pujoz, venu spécialement d'Espagne pour cet événement et qui a passé la ligne d'arrivée en 29'27.

Pour des raisons d'organisation, il est recommandé de s'inscrire au préalable sur le site internet de la manifestation: www.chasseralienne.ch. Une quantité limitée d'inscription sur place sera toutefois possible.

Coupe des 3 Fondues

Un classement final sera établi entre ces trois épreuves:

La Grimpette de la Bosse, le 10 janvier, la Chasseralienne, le 25 janvier et la Verticale du Crêt-du-Puy, le 31 janvier.

Classement combiné vélo/ski-alpinisme

Un classement combiné home et dame sera établi avec la course du Trophée des Montagnes Neuchâteloises en vélo du mardi 26 mai, étape Nods-Chasseral, organisée par le Club Cycliste du Littoral.

Les organisateurs se réjouissent de vous retrouver nombreux à cette occasion et mettront tout en œuvre pour la bonne réussite de la manifestation. | vb

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

Vendredi 10 janvier
H 3^e I. 20h45, Marelle: Tra. - Nidau L

Samedi 11 janvier
D M19 14h, ECCG: Del. - Tramelan
D 5^e I. 18h, Marelle: Tra. - Val Terbi L

Dimanche 12 janvier
D M15 11h, Marelle: Tra. - BMV 92
D M17 13h, Marelle: Tra. - Vendline
D 3^e 15h, Marelle: Tra. - VFM M17

Lundi 13 janvier
D 3^e I. 20h15, la Blancherie:
Delémont M23 - Tramelan

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIÉ

Du 10 au 16 janvier: Pharmacie Amavita, 058 878 27 60
Samedi: 13h30-16h, 19h15-19h45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45

TRAMELAN

Du 10 au 16 janvier: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT

24 heures sur 24, 0900 900 024
 www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24, 032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55

En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈRES

VALLON DE SAINT-IMIÉ

0800 225 500, Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIÉ

aide et maintien à domicile, soins en diabétologie

079 439 28 95
 samaidd@bluewin.ch
 www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIÉ

rue de Jonchères 60
 032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch
 www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53
 Tél. national 0842 80 40 20
 secretariat@sasdbasvallon.ch
 www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN

rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE

Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
 www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE

SAINT-IMIÉ
 rue du Midi 6
 Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
 032 941 55 45
 cejare@cejare.ch
 www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIÉ rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
 032 941 55 55
 contact@m-ici.ch
 www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIÉ

rue du Marché 1
Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (à voir sur le site internet)
Jeudi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
 espacejeunesse@saint-imier.ch
 www.e-j-e.ch
 espacejeunesseerguel
 espacejeunesse.erguel

BIBLIOPUS UPJ

www.bibliopus.ch

CORGÉMONT gare

Mardi 4 février: 15h15-17h

LA FERRIÈRE commune

Samedi 11 janvier: 9h45-11h45

FRINVILLIER

Mardi 21 janvier: 16h30-17h15

ORVIN centre du village

Mardi 21 janvier: 17h45-19h30
 En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE

ancienne école primaire
Vendredi 24 janvier: 17h30-19h15

ROMONT entrée du village

Vendredi 24 janvier: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune

Mardi 28 janvier: 16h30-19h30

VAUFFELIN place du village

Vendredi 24 janvier: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège

Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT

école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège

Lundi: 15h-17h30 **Mardi:** 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30 **Ve:** 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIÉ

rue du Marché 6
Mercredi: 14h-18h
Jeudi: 9h-11h, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h, 14h-19h
1^{er} samedi du mois: 10h-11h30
 Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.
 032 941 51 41
 bibliotheque@saint-imier.ch
 www.saint-imier.ch/bibliotheque
 Catalogue en ligne: nouveautés

LIVRAIRIE ARTECA

Grand-Rue 32a, 2^e étage, Corgémont
 Livres à emprunter gratuitement, ouverte tous les derniers vendredis du mois.

SONVILLIER collège

Lundi: 17h30-19h30
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège

Mardi: 15h15-17h15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20

Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h15-19h15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY

Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: 10h-18h (dernière entrée à 17h)
 Réouverture le 18 janvier

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h
 Réouverture le 18 janvier
 LUNDIS ouverts: vacances scolaires et jours fériés régionales

032 945 13 13
 welcome@chezcamillebloch.swiss
 www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT

halle de La Combe
Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h15-9h10
Gym Seniors: mercredi 9h15-10h10
 Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. L'expérience vous tente? Venez nous rejoindre.
 079 237 21 04

ORVIN halle

Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry

Lundi: 14h15
 Leçons ouvertes à tout le monde.

SONCEBOZ halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h15-21h15
 60 francs/an (étudiantes 30 francs/an)
 ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIÉ

rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
 Maria Concetta Houriet
 responsable, 032 941 51 41
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN

chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h
 032 486 06 06
 cip@cip-tramelan.ch
 cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES chapelle
 Sur réservation, 079 797 33 53
 e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIÉ

Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
 Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS

ORVIN au cœur du village
 Ouvert sur demande, entrée libre.
 032 358 18 35, 032 358 17 27
 erwinlechot@bluewin.ch

NATATION

SAINT-IMIÉ Beau Site 1

Lu: 18h-19h 140 cm, 19h-21h 190 cm
Mardi: 18h-20h 190 cm,
Mercredi: 16h30-17h30 120 cm,
 17h30-19h15 140 cm
Je: 18h-20h 190 cm, 20h-21h 140 cm
Vendredi: 18h-21h 190 cm
Samedi: 9h-11h 140 cm
 Dès 19h (18h30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis. 032 942 44 31
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 11 et du 12 janvier assuré par Adrien Stolz et Alexandre Jeanmaire, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

Sortie à ski: 1^{er} et 2 février 2020

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
 032 485 01 53
 c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
 Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
 032 488 10 30, admin@corgemont.ch
 www.corgemont.ch

CORMORET

Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
 Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
 Administration: 032 944 15 13
 Mairie: 032 944 20 71
 Voyer: 079 381 68 60
 contact@cormoret.ch
 www.cormoret.ch

CORTÉBERT

Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
 Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27
 admin@cortebert.ch
 www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi et mercredi: 8h-12h
Mardi: 8h-12h, 14h-17h
Jeudi: 8h-12h, 16h-18h
 Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
 032 944 16 01
 admin@courtelary.ch
 www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
 Rue des Trois-Cantons 20
 2333 La Ferrière, 032 961 12 77
 Secrétariat: info@laferriere.ch
 Finances: commune@laferriere.ch
 www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16h-18h
 Métairie des Princes 13
 2723 Mont-Tramelan
 032 487 62 53
 info@mont-tramelan.ch

ORVIN

Lundi: 16h-18h (perm. maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
 La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41
 032 358 01 80, fax: 032 358 01 81
 administration@orvin.ch
 www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
 Grand-Rue 54, 2603 Péry
 032 485 01 50
 commune@pery-laheutte.ch
 www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
 Rue du Collège 5, 2616 Renan
 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05
 info@renan.ch, admin@renan.ch
 www.renan.ch

ROMONT

Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
 Route Principale 1, 2538 Romont
 032 377 17 07
 info@romont-jb.ch
 www.romont-jb.ch

SAINT-IMIÉ

Lu-me: 8h-11h45, 14h-17h
Jeudi: 14h-18h
Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h
 Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier
 CP 301
 032 942 44 24, fax: 032 942 44 90
 info@saint-imier.ch
 www.saint-imier.ch

SAUGE

Lundi: 9h30-11h30
Mardi et jeudi: 15h30-17h30
 Haut du Village 8, 2536 Plagne
 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26
 info@sauge-jb.ch
 www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
 Rue des Prés 5
 2605 Sonceboz-Sombeval
 CP 47
 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01
 secretariat@sonceboz.ch
 www.sonceboz.ch

SONVILLIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi: 8h-12h, 13h30-16h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30
Mardi, mercredi et vendredi: 8h-12h
 Place du Collège 1, 2615 Sonvillier
 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73
 administration@sonvillier.ch
 www.sonvillier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:
 032 940 14 86
 – Ecole de Sonvillier: 032 941 16 66
 – Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:
 032 961 15 49

TRAMELAN

Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
 Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80
 www.tramelan.ch

VILLERET

Lundi-vendredi: 9h-12h
 Rue Principale 24, 2613 Villeret
 032 941 23 31
 admin@villeret.ch
 www.villeret.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'informations

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Éditeur
 Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4
 2608 Courtelary
 032 944 18 18
 FAC: 032 944 17 56
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages
 Claude Sansonnens
 Claudia Lopes
 Coraline Bolle
 Nicolas Schaeffer

Impression: Druckzentrum Bern

Distribution: La Poste

Heures d'ouverture
 Lundi-jeudi: 7h30-12h, 13h30-17h
 Vendredi: 7h30-12h

Délais de remise des publications
 Sport: lundi soir
 Utile: lundi soir
 Paroisses: lundi soir
 Officiel: mardi 12h
 Rédactionnel: mercredi 9h
 Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces
 Sur demande
 ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Délai
page utile

LUNDI
SOIR

bechtel-imprimerie.ch

Ne jetez pas vos machines
et appareils!

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile
les mercredis entre 17 h et 18 h

077 453 19 57 vio@bluewin.ch

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

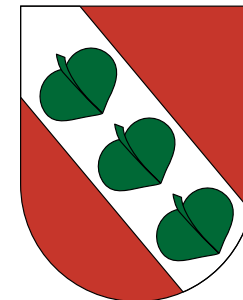
Délai de remise des publications

Mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs

90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont



Dépôt public d'une modification mineure d'un plan d'affectation selon l'article 122, alinéa 7 OC (procédure simplifiée)

Modification mineure du plan de quartier au lieu-dit « La Gaude »: dépôt public

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le Conseil communal de Corgémont dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les documents sont déposés au secrétariat communal pendant 30 jours, du 10 janvier au 9 février 2020.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du secrétariat communal contre la modification envisagée.

Corgémont, le 10 janvier 2020

Le Conseil communal

Cormoret



Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale

Conformément à l'article 65 du règlement d'organisation de la commune municipale de Cormoret, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 19 décembre 2019 est déposé publiquement, à l'administration communale du 10 au 30 janvier 2020.

Pendant le dépôt public, les oppositions éventuelles peuvent être formées par écrit à l'adresse du Conseil municipal.

Cormoret, le 10 janvier 2020

Le Conseil municipal

Courtelary



Arrêté du Conseil communal de Courtelary relatif à l'organe de conduite communal

Remarque générale

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est généralement utilisé; il s'applique aux deux sexes

Vu les articles 8, 22 et 23 de la loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi; RSB 521.1) du 19 mars 2014;

Vu le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes et de situations d'urgence,

Le Conseil communal de Courtelary

Arrête

Article 1: Au niveau communal, les personnes responsables lors de catastrophes et de situations d'urgence (PRCSU) sont au moins les suivantes:

- Le maire ou le responsable de la sécurité publique
- L'administrateur ou le responsable du dicastère des finances

² En cas d'indisponibilité des personnes précitées, celles-ci sont remplacées par leur suppléant selon l'organisation communale.

Article 2: Les tâches des PRCSU sont régies par les dispositions de la LCPPCi.

Article 3: Les PRCSU gèrent les catastrophes et les situations d'urgence au niveau communal aussi longtemps que leurs moyens le leur permettent et ne feront appel à l'OCRég que lorsqu'elles ne

seront plus en mesure de gérer à elles seules la situation.

Article 4: Lors de catastrophes et de situations d'urgence, au moins l'une des PRCSU doit participer à tous les rapports de l'OCRég.

Article 5: Les PRCSU disposent de la même compétence financière que le Conseil communal, à savoir 50 000 fr.

Article 6: Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020

Ainsi délibéré et accepté par le Conseil municipal

Courtelary, le 22 octobre 2019

Le Président: B. Rindlisbacher
Le Secrétaire: V. Fleury

Avis de construction

Requérant: Müller Niklaus, Le Tombet 10 b, 2608 Courtelary.

Auteur du projet: idem que le requérant.
Propriétaire foncier: idem que le requérant.
Projet de construction: ouverture d'une fenêtre sur façade est (ancienne fenêtre existante rebouchée pendant des travaux en 1970) Le Tombet 10 b., 2608 Courtelary, parcelle N° 1331, zone HA, habitation mixte, PAL 1.

Dimension: selon plans déposés.
Genre de construction: fenêtre de 120 cm largeur sur 140 cm hauteur.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaires au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 19 décembre 2019

Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérantes: Salt Mobile SA, rue du Caudray 4, 1020 Renens et Sunrise Communications AG, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Opfikon.

Auteur du projet: Axians Schweiz AG, Pulverstrasse 8, 3063 Ittigen.

Emplacement: parcelle N° 788, au lieu-dit: « Les Covets », commune de Courtelary.

Projet: nouvelle installation d'antennes sur une station de télécommunication mobile existante pour Salt Mobile SA (BE_2400A), échange et installation d'antennes supplémentaires pour Sunrise Communications AG (BE684-2) et extension de la fondation pour des raisons de statiques.

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.
Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 février 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 janvier 2020.

Le Préfète: Stéphanie Niederhauser

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérante: Lucette Lecomte, La Croix 5, 2517 Diesse.

Propriétaire foncier: Lucette Lecomte, La Croix 5, 2517 Diesse.

Auteur du projet: Wel Consulting Sàrl, route Principale 23, 2534 Orvin.

Projet de construction: aménagement de fenêtres en toiture. Rue de l'Eglise 3, 2603 Péry, parcelle N° 82, zone Village ancien.

Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: aménagement de 3 fenêtres dans la toiture. Grandeur des fenêtres de 120/120 cm avec des verres isolants.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système unitaire.
Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 19 janvier 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 20 décembre 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Raymond Grosvernier, Grand'Rue 44, 2603 Péry.

Propriétaire foncier: Raymond Grosvernier, Grand'Rue 44, 2603 Péry.

Auteur du projet: Top Sun Energy SA, rue de l'Observatoire 32, 2000 Neuchâtel.

Projet de construction: installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture. Grand'Rue 22, 2603 Péry, parcelle N° 16, zone Village ancien.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: pose de 20 panneaux photovoltaïques sur la toiture. Type de module Eurener Turbo 300W FB.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 19 janvier 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 20 décembre 2019

Le Conseil municipal

Renan



Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 66 du règlement d'organisation de la commune de Renan, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 12 décembre 2019 est déposé publiquement au secrétariat municipal du 10 janvier au 10 février 2020.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet.

Pendant le dépôt public, les éventuels recours en matière communale peuvent être formés par écrit auprès du Conseil municipal.

Renan, le 10 janvier 2020

Le Secrétaire municipal

Romont



Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Conformément à l'art. 63 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 13 décembre 2019 est déposé publiquement durant 20 jours, soit du 10 janvier 2020 au 29 janvier 2020.

Durant ce délai, il peut être consulté sur demande préalable chez Valentin Kohler, président (tél. 079 214 47 30), ou à l'adresse www.romont.net/Bourgeoisie/Bourgeoisie.htm.

Durant le dépôt public, les oppositions éventuelles peuvent être formées par écrit devant le Conseil bourgeois.

Romont, le 10 janvier 2020

Le Conseil bourgeois

Saint-Imier



Restrictions en matière de stationnement

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 octobre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête la décision suivante en matière de circulation routière:

Interdiction de stationner des deux côtés de la chaussée

Passage de la Raissette, entre le carrefour avec la route de Tramelan et la limite de la zone urbaine (en est de l'immeuble route de Tramelan 46)

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Saint-Imier, le 4 décembre 2019

Le président: Patrick Tanner
Le chancelier: Beat Grossenbacher

Permis de construire 19-87

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Brigitte et Heinz Baumann, L'Himelette 50, 2610 Les Pontins.

Auteur du projet: Idem MO.
Adresse du projet: BF 1049.02, Les Plânes 47, 2610 Les Pontins.

Description du projet: remplacement de la porte d'une loge existante (façade est).

Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: HZ.
Dérogations: art. 24 LAT.

Zones / périmètres protégés: –
Objet protégés: –

Dépôt public: du 20 décembre 2019 au 20 janvier 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 17 décembre 2019

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 18-03

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Yves Bernard, rue Fritz-Marchand 43, 2615 Sorvilier.

Auteur du projet: Buri Gestion Sàrl, rue Baptiste-Savoie 67a, 2610 Saint-Imier.

Adresse du projet: BF 96, rue Francillon 8, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: prolongation de la durée de validité du permis 18-03 (construction d'un balcon en façade sud et transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre).

Dépôt public: du 20 décembre 2019 au 20 janvier 2020 inclusivement.

La requête en prolongation du permis est déposée publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ne peuvent être formulées que contre la prolongation. Elles doivent parvenir par écrit et motivées et sont à déposer

Saint-Imier (suite)



en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Saint-Imier, le 20 décembre 2019

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Gabriella et Francis Tschanz, Mont-Soleil 17, 2610 Mont-Soleil.

Auteur du projet: Bureau technique Jacques Geiser, rue des Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière.

Emplacement: parcelle N° 2115, au lieu-dit: «Mont-Soleil 17», commune de Saint-Imier.

Projet: isolation du chalet, agrandissement des deux fenêtres sud au rez-de-chaussée ainsi que de la fenêtre ouest au rez-de-chaussée, suppression du chauffage électrique et de la cheminée de salon existante, installation d'un poêle à pellets, création d'un abri semi-enterré non chauffé, réalisation d'un couvert à voiture ouvert sur deux côtés, aménagement d'un chemin d'accès en chaillie d'une longueur de 40 m et de 3 m de large et aménagement d'une place de parc.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 janvier 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 décembre 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Permis de construire 18-08

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Sébastien Pereira-Saître et Sylvie Pereira-Saître, rue Bakounine 9, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: MRS Crehabitat SA, route de la Communance 26, 2800 Delémont.

Adresse du projet: BF 2090, rue Bakounine 9, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: modification du permis PC 18-08 (rétablissement de l'état conforme, construction d'un mur de soutènement au nord et au sud de la parcelle et remodelage du terrain).

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégés: –

Dépôt public: du 10 janvier 2020 au 10 février 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 10 janvier 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-74

Maître d'ouvrage: Fromages Spielhofer SA, Cédric Spielhofer, rue de l'Envers 16, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: pga architectes SA, rue de Brue 24-26, 2613 Villeret.

Adresse du projet: BF 1362, rue de l'Envers 16, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'une dalle béton, installation d'une citerne d'azote liquide (6365 l.) et pose d'une barrière grillagée.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: ZA1.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégés: –

Dépôt public: du 10 janvier 2020 au 10 février 2020.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 10 janvier 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-84

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Théodore Mäder, Wartburgstrasse 22, 4663 Aarburg.

Auteur du projet: Idem MO.

Adresse du projet: BF 157, rue Francillon 27, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: ouverture d'une porte en façade nord (réouverture d'une porte anciennement murée).

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: ZM1 C3c.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégés: –

Dépôt public: du 10 janvier 2020 au 10 février 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 10 janvier 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-91

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Gérald Gfeller et Monika Gfeller, route de Mont-Soleil 8, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: John Peter, chemin de la Chênaie 11, 2504 Bienne.

Adresse du projet: BF 540, route de Mont-Soleil 8, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: Isoation du bâtiment et pose d'un bardage en bois à claire-voie, agrandissement de deux fenêtres en façade nord et remplacement des fenêtres du bâtiment par des fenêtres bois-métal triple vitrage.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégés: –

Dépôt public: du 10 janvier 2020 au 10 février 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 10 janvier 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Sonceboz-Sombeval



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Sonceboz-Sombeval, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N° 161 et 162, au lieu-dit: «rue des Prés 7», commune de Sonceboz-Sombeval.

Projet: construction d'un nouveau bâtiment de l'enfance comprenant 3 classes d'école enfantine, une crèche et l'école à journée continue, aménagement de 5 places de stationnement réservées au personnel enseignant et éducatif + une place réservée aux personnes à mobilité réduite, construction d'un couvert à vélos, d'une place de jeux et de locaux de rangement, démolition de l'annexe existante et réfection des aménagements extérieurs sur la parcelle N° 162.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 février 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 janvier 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Emil Bise, rue Pierre-Pertuis 8, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Emil Bise, rue Pierre-Pertuis, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: lieu-dit: rue Beuchemaintin 8, parcelle N° 716, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et création de 3 places de parc.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogations: –

Périmètre protégés: –

Objet protégés: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 10 janvier 2020

Le Bureau communal

Avis de construction

Requérant: Pierre Oppliger SA, Oppliger Pierre, rue de la Gare 38c, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Pierre Oppliger, rue de la Gare 38c, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: lieu-dit: rue de la Gare 38, parcelle N° 168, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet déjà réalisé: construction d'une dalle en béton pour mise en place de logettes et passage de bétail. Construction d'un couvert sur la dalle en béton abritant des logettes et ponctuellement des veaux en période de grande chaleur.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole

Dérogations: –

Périmètre protégés: –

Objet protégés: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 10 janvier 2020

Le Bureau communal

Sonvilier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Sonvilier, place du Collège 1, 2615 Sonvilier.

Emplacement: parcelle N° 158, au lieu-dit: «Crêt Besson 10», commune de Sonvilier.

Projet: changement d'affectation d'un local d'entreprise en salle de travaux manuels (aucun changement au niveau de la construction n'est prévu hormis l'aménagement nécessaire à l'enseignement).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre village.

Recensement architectural: ensemble bâti A. Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 février 2020 inclusivement auprès de l'Administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 janvier 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Tramelan



En séance du 10 décembre 2019, le Conseil municipal a modifié le tarif suivant:

Tarif de location de la Salle de La Marelle

Dès l'entrée en vigueur du présent tarif, il ne sera plus possible de louer la salle de sport durant la semaine ou uniquement sur demande explicite au Conseil municipal.

L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mars 2020.

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au lundi 10 février 2020. Le recours doit être adressé par écrit et en deux exemplaires à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le tarif peut être consulté ou obtenu à la chancellerie municipale (Hôtel de Ville, 1^{er} étage).

Tramelan, le 20 décembre 2019

Le Conseil municipal

En séance du 10 décembre 2019, le Conseil municipal a décidé de modifier le tarif de location suivant:

Zurich Arena, saison estivale et cantonnements PC

Les bandes de hockey ne pouvant plus être enlevées, la disposition de l'article 1, lit. c, est obsolète. Le Conseil municipal supprime donc le démontage de celles-ci des prestations.

L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mars 2020.

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au lundi 10 février 2020. Le recours doit être adressé par écrit et en deux exemplaires à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le tarif modifié peut être consulté ou obtenu à la chancellerie municipale (Hôtel de Ville, 1^{er} étage).

Tramelan, le 20 décembre 2019

Le Conseil municipal